

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY
Service PRODUCTION & DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE

Maison de l'eau et de l'assainissement
PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ

Rapport annuel sur le Prix
et la Qualité du Service

EAU POTABLE

Exercice 2021



Réhabilitation du réservoir d'eau potable de Coarraze Bas-service.
(Aménagements extérieurs, réhabilitation intégrale du génie civil des deux cuves et des équipements hydrauliques, mise en sécurité de l'ouvrage, construction d'un local de commande)

En application des articles L. 1411-13 et L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, (modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages- art. 31.) et de l'article L. 131-9 du code de l'environnement

ANNEE 2021

PRÉAMBULE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable, est un rapport obligatoire.

Le Président de la CCPN présente au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Président y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil communautaire sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel et qui sont transmis par voie électronique au système d'information SISPEA prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement. Il définit, en tenant compte de la taille de l'EPCI, les modalités d'application de cette transmission, (facultative pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 3 500 habitants), et en fixe l'entrée en vigueur depuis le 31 décembre 2015.

Le service d'eau et d'assainissement de la CCPN est soumis aux dispositions du présent article.

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au bureau du service des eaux et dans les mairies ou sur le site seapan.fr

Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Présenté avant le 30 septembre

Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre de l'année suivante.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérent à la Communauté de communes du Pays de Nay est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus de la Communauté de communes du Pays de Nay, soit au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

SOMMAIRE

I. GENERALITES.....	8
----------------------------	----------

II. PRESENTATION DU SERVICE	10
--	-----------

1 - Organisation.....	10
2 - Personnel dédié au service de l'eau potable	10
3 - Fonctionnement	10

III. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME	12
--	-----------

1 - Linéaire des réseaux.....	12
2 - Ouvrages	14
3 - Ressources en eau	15
1.1. Volumes achetés aux collectivités adhérentes	15
1.2. Volumes produits	16
1.3. Total des volumes d'eau potable sur l'année	16
4 - Volumes mis en distribution et vendus (période de relève).....	16
5 - Rendements	17
6 - Nombre d'abonnés.....	20
7 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions.....	23
1.1. Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU :.....	23
1.2. Évolution par rapport à l'exercice précédent :	23
1.3. Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis :	24
1.4. Bons de commande de travaux de branchements lancés dans l'exercice :.....	25
1.5. Répartition par communes des demandes de devis reçues, des BC et des Inter régie :	26
1.6. Etudes des projets, conventions et contrôles des travaux de lotissements :.....	27
1.7. Traitement des récépissés de DT/DICT/ATU :	28
1.8. Estimation du temps passé par les deux agents de l'unité Bureau d'étude :	29
8 - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en 2021.....	24

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	25
--	-----------

1 - Réseau de distribution.....	25
1.1. Rendement du réseau de distribution.....	25
1.2. Indice linéaire des volumes non comptés.....	25
1.3. Indice linéaire de pertes en réseau	26
1.4. Indice de pertes par abonnés.....	26
1.5. Indice linéaire de consommation en réseau	27
1.6. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.....	27
1.7. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.....	28
1.8. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	30
2 - Qualité de l'eau	30
1.1. Unité de distribution : Plaine de Nay	30
1.2. Unité de distribution : Nay Ouest.....	31
1.3. Unité de distribution : Bordes-Angaïs	31
1.4. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :	31
3 - Consommation énergétique	32
4 - Les produits de traitement	32

V. INDICATEURS FINANCIERS.....	34
1 - Fixation des tarifs en vigueur pour l'année 2021	34
2 - Prix du service de l'eau potable.....	34
3 - Le prix de l'eau	35
1.1. Evolution du tarif de l'eau	35
1.2. Composantes de la facture d'un usager de 120 m ³	35
4 - Budget du Service 2021	37
5 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement.....	38
6 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité	38
7 - Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes.....	38
8 - Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	38
VI. BILAN RELATION CLIENTELE.....	40
1 - Bilan des demandes de dégrèvement et des volumes dégrévés.....	41
2 - Bilan sur les modalités de paiement (mensu et prvt) et les trimestrialisés	41
VII. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'EAU.....	42
1 - Travaux 2021	42
2 - Amélioration du fonctionnement & entretien du réseau et des ouvrages	42
VIII. SYNTHESE	43
IX. OBJECTIFS DU SERVICE POUR L'ANNEE 2021	44
1 - Travaux et contrôles	44
2 - Études et prospectives	44
3 - Fonctionnement du service.....	44
X. ANNEXES	45
Annexe 1 : Répartition des interruptions d'eau non programmées par commune ...	46
Annexe 2 : Synthèses de la qualité de l'eau distribuée	47
Annexe 3 : Facture de 120 m ³	56
Annexe 4 : Détail des interventions en astreinte	58
Annexe 6 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages.....	59
Annexe 5 : Travaux réalisés pendant l'exercice.....	60
Annexe 7 : Lettre d'information aux usagers	61
Annexe 8 : Note d'information de l'Agence de l'Eau « EAU Grand Sud-Ouest »	63

I. GENERALITES

Depuis le 1er Janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay a délibéré pour la prise de compétence en termes d'assainissement collectif des eaux usées et d'eau potable (production et distribution), du pluvial en zones urbaines et agglomérées et de la Gestion des Milieux aquatiques et de la prévention contre l'inondation.

Elle a donc récupéré la compétence assainissement collectif sur les 29 communes adhérentes et a repris la suite de la gestion des ouvrages du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) qui était déjà une structure intercommunale créée le 1er Janvier 2014. Ce Syndicat était issu de la fusion du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPaN) et du Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay (SEPPaN lui-même issu des fusions des SIAEP Plaine de Nay et Nay Ouest en 2012).

Le siège du service eau et assainissement se situe dans l'enceinte des bâtiments de la CCPN, créée au 1er janvier 2014, dans la zone PAE Monplaisir à Bénéjacq.

Une antenne technique composée des bureaux de l'unité eau potable et d'un dépôt des fournitures du service a été construite en 2018 à proximité de la CCPN.

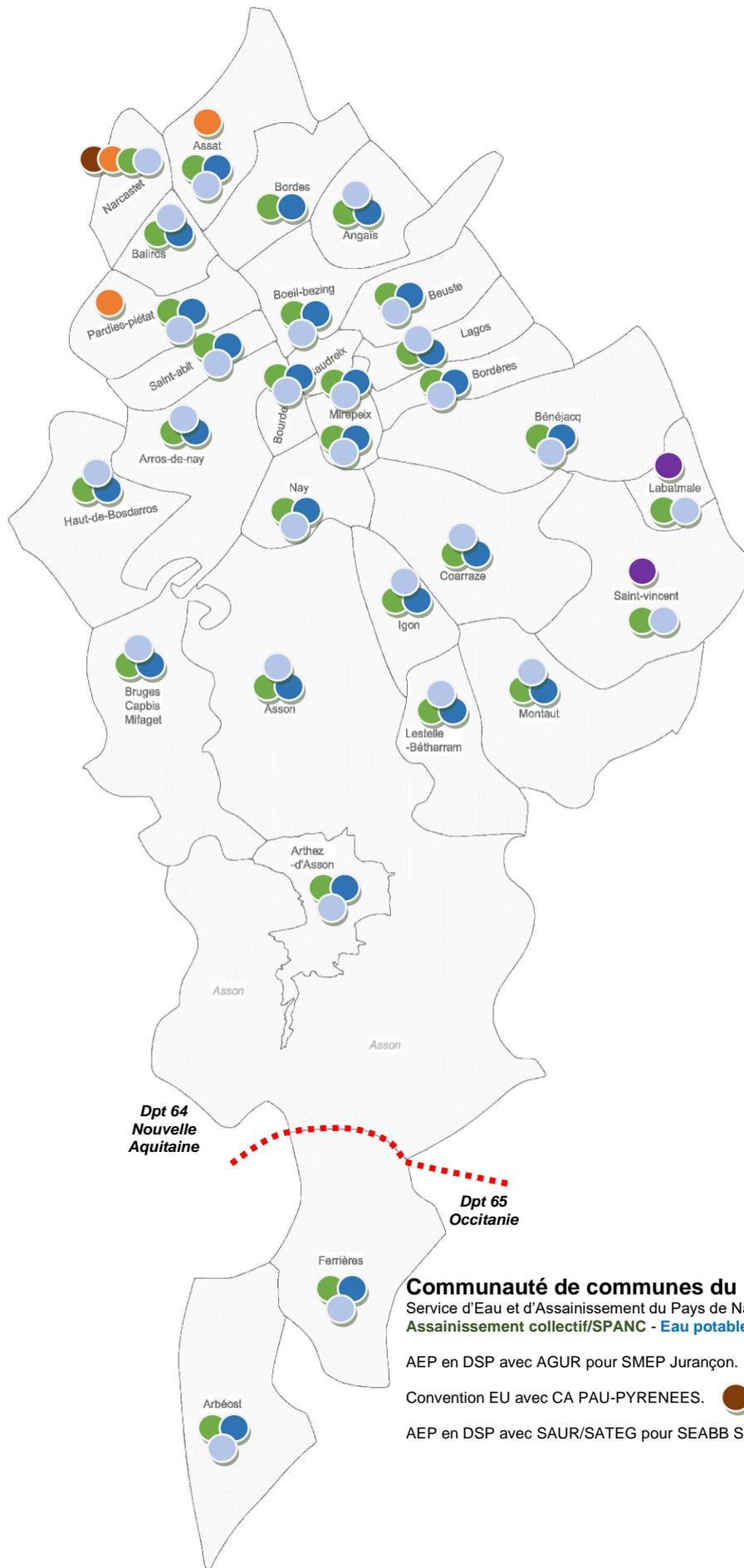
Le service public d'eau potable (production et distribution) de la Communauté de communes du Pays de Nay exerce donc ses activités sur les 26 communes du territoire (ne sont pas desservies : Narcastet, Saint Vincent et Labatmale).

Saint-Vincent et Labatmale sont sous DSP SAUR/SATEG.

Narcastet est desservie en eau potable par le SMEP de Jurançon et son délégataire de service public est AGUR.

Assat et Pardies-Piétat sont desservies en plus de la CCPN par le SMEP de Jurançon et le délégataire de service public AGUR.

Comme illustré sur la carte page suivante, les compétences EU/AEP sont assez diverses sur le territoire, des communes sont gérées par d'autres collectivités en matière d'eau et avec des prestations pour certaines pour l'assainissement collectif.



**Dpt 64
Nouvelle
Aquitaine**

**Dpt 65
Occitanie**

Communauté de communes du Pays de Nay

Service d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay :
Assainissement collectif/SPANC - Eau potable – Pluvial/Gémapi.

AEP en DSP avec AGUR pour SMEP Jurançon.

Convention EU avec CA PAU-PYRENEES.

AEP en DSP avec SAUR/SATEG pour SEABB Soumoulou.



Périmètre Intercommunal – Assainissement Collectif et Eau Potable depuis le 1er janvier 2018

II. PRESENTATION DU SERVICE

1 - Organisation

Le personnel du service est composé d'agents mutualisés et du service assainissement. Il comprend :

- 1 directeur (ingénieur principal) en charge du suivi du service, des études, suivi des travaux et du budget...
- 2 techniciens principaux
- 3 techniciens
- 2 agents de maîtrise
- 7 adjoints techniques
- 4 adjoints administratifs (agent administratif, comptable, gestion clientèle)

2 - Personnel dédié au service de l'eau potable

- 1 directeur (ingénieur principal) en charge du pilotage du service
- 1 technicienne, responsable de l'exploitation
- 2 techniciens, responsables des travaux AEP
- 2 agents de maîtrise
- 4 adjoints administratifs (GRC, coordination tournées et relèves, facturation, comptabilité)
- 3 adjoints techniques (clientèle et travaux)

→ Au total **9.8 ETP** sont dédiés au service de l'eau potable (2.95 ETP pour l'administratif et 6.85 pour le technique).

3 - Fonctionnement

Le Service eau et assainissement de la CCPN est organisé avec des « **unités opérationnelles** » exerçant des missions de service public bien spécifiques rattachées aux budgets annexe dédiés :

- **La direction**, qui gère le service, mesure les enjeux et déploie les moyens humains, financiers et matériels pour mener à bien les missions de service public,
- **Le service administratif et financier** (et la Gestion Relation Clientèle : GRC),
- **Le bureau d'études** (DICT plans, SIG, études hydrauliques, branchements des particuliers, suivi des grands projets de réseaux et de postes de relevage, appui avec Moe externe pour les STEP),
- **L'unité Assainissement collectif eaux usées** avec un budget annexe : entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration. Unité importante comprenant aussi :
- **L'unité SPANC**,
- **L'unité Police de branchements**, (*diag à la caméra, urbanisme, contrôles de conformité et police de branchements,...*).
- **L'unité Exploitation eau potable** avec un budget annexe : gestion des réseaux d'adduction et distribution, et exploitation de la production (sources et forage) et des réservoirs, compteurs, déplacement de branchements et contrôles de tous ces ouvrages.
- **L'unité Pluvial/Gémapi** : depuis le 1^{er} janvier 2018 avec 2 budgets annexes :
 - Gestion du fonctionnement et des investissements sur les ouvrages pluviaux en zones urbaines agglomérées en relation avec les zones urbanisées ou urbanisables (pas la compétence voirie),
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Gave de Pau.
 - L'aménagement des bassins versants
 - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
 - La défense contre les inondations
 - La protection et la restauration des zones humides

D'une manière générale, pour les deux compétences précitées, le service est compétent pour :

- Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc...) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc,
- Choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires ;
- Assurer l'exploitation (production et distribution), le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres, assurer l'exploitation de la collecte et le traitement des eaux usées ;

- Assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à disposition.

Le service est également compétent pour assurer des prestations de service en se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur.

Il peut également être coordonnateur de commandes publiques.

Il peut en outre assurer dans son domaine de compétences, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

Le service eau potable est exploité en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2016.

Gestion du service :

- Application du règlement de service,
- Surveillance et entretien des installations,
- Relève des compteurs.

Gestion des abonnés :

- Accueil des usagers,
- Facturation,
- Traitement des doléances clients.

Mise en service :

- Des branchements.

Entretien :

- De la voirie,
- De l'ensemble des ouvrages,
- Des branchements,
- Des captages,
- Des clôtures,
- Des compteurs,
- Des équipements électromécaniques,
- Des ouvrages de traitement.

Renouvellement :

- Des branchements < 10 ml,
- Des branchements > 10 ml,
- Des canalisations < 6 m,
- Des clôtures,
- Des compteurs,
- Des équipements électromécaniques,
- Des ouvrages de traitement.

Entretien :

- Des canalisations,
- Des captages,
- Du génie civil.

Renouvellement :

- Des branchements plomb,
- De la voirie,
- Des canalisations,
- Des captages,
- Des forages,
- Du génie civil.

En Annexe 1 du présent rapport est jointe la lettre d'information transmise aux abonnés en 2021.

III. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME

1 - Linéaire des réseaux

Le linéaire de la Communauté de communes du Pays de Nay (ex-syndicat) du réseau, hors branchements, est de 562 km (source 2020-sig). Ce linéaire se décompose comme suit :

Matériaux	Linéaire (Km)	Répartition (%)
Amiante Ciment	103.72	20%
Acier	10.67	2%
Fonte	62.47	11%
PE et PEHD	9.95	1%
PVC	366.35	64%
Inconnu	5.00	1%
TOTAL	558.16	100%

Pour rappel, le linéaire de conduite en Amiante Ciment en 2021 : 103.7 Km et Acier : 10.7 Km
La répartition par diamètre est la suivante :

Diamètre	Linéaire (Km)	Répartition (%)
Entre 18 et 60 mm	217.93	39%
Entre 63 et 90 mm	114.62	20%
Entre 100 et 150 mm	159.64	28%
Entre 160 et 200 mm	56.51	10%
Entre 225 et 400 mm	5.10	1%
Inconnu	9.85	2%
TOTAL	558,16	100%

Enfin, la répartition du linéaire de réseau par date de pose est la suivante :

Secteur	AC	ACIER	FONTE	PEHD	PVC	Inconnu	Longueur (ml)	(%)
< 1950	1 941,60	9 446,20	40 469,20	52,50	2 852,50	5 250,20	60 012,20	11%
1950-1959	99 988,80	210,00	339,10	0,00	1 472,50	0,00	102 010,40	20%
1960-1969	1 695,80	219,20	34,20	0,00	271 121,80	0,00	273 071,00	49%
1970-1979	0,00	0,00	0,00	234,60	121,50	0,00	356,10	0%
1980-1989	0,00	0,00	0,00	0,00	607,10	0,00	607,10	0%
1990-1999	0,00	0,00	0,00	37,10	850,10	0,00	887,20	0%
1999-2009	0,00	449,80	5 108,30	2 441,90	33 663,90	251,00	41 914,90	7%
> 2009	0,00	209,00	15 891,60	6 603,10	53 040,50	0,00	75 744,20	12%
Non renseigné	95,00	143,50	627,40	577,50	2 620,50	960,00	5 023,90	1%
TOTAL	103 721,20	10 677,70	62 469,80	9 946,70	366 350,40	6 461,20	558,16	100%

Remarque :

- 78.5% du linéaire total actuel a été posé avant 1970.
- 12.7% du linéaire total posé après 2009 correspond en majorité à du renouvellement (45.24 Km d'amiante, et 12.66 Km d'acier ont été renouvelés depuis 2011).

Le linéaire des deux communes du département des Hautes-Pyrénées est estimé d'après le SIG établi en 2020 lors de la réalisation du schéma directeur à :

- **8 km** sur la commune d'ARBEOST,
- **6 km** sur la commune de FERRIERES
- **9.5 Km** pour la commune de LESTELLE-BETHARRAM

2 - Ouvrages

On dénombre 28 réservoirs d'un volume total d'environ 7000 m³ et 2 réservoirs partiteurs d'un volume total de 50 m³, sur le territoire de la CCPN, ceux-ci sont listés dans le tableau ci-dessous :

Communes	Nombre de réservoirs en service	Désignation	Volumes (m3)	Télé-surveillance
ANGAÏS	1	Réservoir Angaïs	500	OUI
ARBEOST	8	Réservoir Hougarou	60	NON
		Réservoir Curebère 5m3	5	NON
		Réservoir Col de la Serre	60	NON
		Réservoir Curtous	30	NON
		Réservoir Bargayou	30	NON
		Réservoir Lascoutes	15	NON
		Réservoir Casterot	60	NON
		Réservoir Magobert	60	NON
ARROS-de-NAY	1	Réservoir Arros-de-Nay	250 (2*250 mais une abandonnée)	OUI
ARTHEZ d'Asson	1 + 1 partiteur	Réservoir Arthez d'Asson	150	OUI
		Réservoir partiteur Arthez d'Asson	25	OUI
ASSAT				
ASSON	3	Réservoir Asson Saramayou	500 (2*250)1	OUI
		Réservoir Sarramayou Mutualisé	1 000 (3 000)	OUI
		Réservoir Asson Capbern	500 (2*250)1	OUI
BALIROS	0	Réservoir Baliros	Abandonné	NON
BAUDREIX				
BENEJACQ	1	Réservoir Bénéjacq Labacoue	150	OUI
BEUSTE				
BOEIL-BEZING				
BORDERES				
BORDES				
BOURDETTES				
BRUGES-CAPBIS-MFAGET	2	Réservoir Habarneau	Abandonné 150	-
		Réservoir Horgues	150	OUI
		Réservoir Capbis	Abandonné 60	-
		Réservoir Mfaget	60	OUI
COARRAZE	3	Réservoir Coarraze Labatmale	150	OUI
		Réservoir Coarraze Bas Service	1 000 (2*500)1	OUI
		Réservoir Coarraze Haut Service	600	OUI
FERRIERES	1	Réservoir Ferrières	Abandonné 60	NON
		Réservoir Spandelles	35	NON
HAUT-de-BOSDARROS	2	Réservoir Haut-de-Bosdarros	150	OUI
		Réservoir Coumes	150	OUI
IGON				
LAGOS				
LESTELLE-BETHARRAM	4	Réservoir Lestelle village	200	OUI
		Réservoir Lestelle Bétharram 1	150	OUI
		Réservoir Lestelle-Bétharram 2	300 (2*150)	OUI
		Réservoir Hameau (brise charge)	20	NON
MIREPEIX				
MONTAUT	2	Réservoir Montaut Sarusse	60	OUI
		Réservoir Montaut Sargaillouse	150	OUI
NAY	1 + 1 partiteur	Réservoir Nay	500 (2*500 mais une abandonnée)1	OUI
		Réservoir partiteur Nay	25	OUI
PARDIES-PIETAT				
SAINT-ABIT				
TOTAL	28 + 2 partiteurs		6 695 m3 + 50 m3 partiteurs	

3 - Ressources en eau

1.1. Volumes achetés aux collectivités adhérentes

Dans le tableau ci-dessous sont présentés les volumes achetés sur l'année calendaire du 01/01/2021 au 31/12/2021 :

Achat à	Acheté en 2016 (m ³)	Acheté en 2017 (m ³)	Acheté en 2018 (m ³)	Acheté en 2019 (m ³)	Acheté en 2020 (m ³)	Acheté en 2021 (m ³)
SMNEP	1 494 124	1 445 040	1 355 968	1 265 846	1 233 890	1 206 867

Dans le tableau ci-dessous figurent les volumes mensuels importés (en m3) du SMNEP :

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Janvier	126 360	131 876	110 583	117 567	100 517	106 099
Février	117 622	112 703	102 126	101 227	94 842	91 257
Mars	125 651	116 262	115 902	123 748	95 044	102 127
Avril	114 035	113 043	111 307	101 605	95 377	99 070
Mai	123 870	127 338	111 891	95 719	109 193	105 225
Juin	123 919	133 601	113 049	109 002	102 349	110 750
Juillet	132 234	131 260	122 676	119 848	119 337	108 991
Août	134 366	125 629	121 208	106 261	122 726	109 009
Septembre	126 464	112 541	118 428	100 848	114 417	99 424
Octobre	127 139	116 716	111 518	101 550	91 859	95 053
Novembre	115 881	112 326	108 508	91 884	91 557	88 411
Décembre	126 583	111 745	108 776	96 587	96 672	91 451
TOTAL	1 494 124	1 445 040	1 355 968	1 265 846	1 233 890	1 206 867
Évolution	-2,49%	-3,28%	-6,16%	-6,64%	-2,52%	-2,24%

1.2. Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production (m³/j) Arrêté	Production 2016 (m³)	Production 2017 (m³)	Production 2018 (m³)	Production 2019 (m³)	Production 2020 (m³)	Production 2021 (m³)
LA MOUSCLE MONTAUT Prélèvement en nappe souterraine	800	328 694	349 548	374 277	370 684	385 794	391 886
Puit du Gave LESTELLE-BETHARRAM	60 m3/h			63 747	210 874	281 118	292 605
Source MAGOBERT ARBEOST				1 938	2 150	2 050	1 939
Source CASTEROT ARBEOST				372	355	421	376
Source CUREBERE ARBEOST				24 087	19 660	13 705	8 325
Source LASCOUTES ARBEOST				2 860	3 282	1 423	1 659
Source des BOURDAS FERRIERES	22 m3/j en moyenne 42 m3/j au maximum soit 8000 m3/an			17 284	19 306	22 175	26 736
TOTAL		328 694	349 548	467 281	626 311	706 686	723 526

Dans le tableau ci-dessous figurent les volumes mensuels produits (en m3) par la source Loustau – La Mouscle à Montaut :

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Janvier	29 649	30 402	35 510	30 456	30 456	32 351	37 436
Février	29 354	29 295	32 876	30 748	30 748	29 534	34 267
Mars	32 080	32 622	32 969	29 525	29 525	36 752	32 722
Avril	30 001	31 423	33 224	30 579	30 579	33 101	30 131
Mai	29 040	29 112	34 181	32 071	32 071	36 434	33 432
Juin	26 435	26 665	34 955	29 944	29 944	30 593	29 473
Juillet	26 097	26 914	31 716	29 051	29 051	29 447	29 462
Août	25 338	26 364	28 967	29 554	29 554	27 122	29 091
Septembre	23 860	27 805	25 209	26 160	26 160	25 100	29 335
Octobre	23 665	26 335	26 629	26 501	26 501	34 879	32 160
Novembre	27 519	29 488	26 351	38 644	38 644	32 922	34 756
Décembre	25 657	33 123	31 690	37451	37451	37 659	39 621
TOTAL	328 694	349 548	374 277	370 684	370 684	385 794	391 886
Évolution	-2.76%	+6.34%	+7.07%	-0.01%	-0.01%	0,04%	1,54%

1.3. Total des volumes d'eau potable sur l'année

Total des ressources (m³)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
Ressources propres	328 694	349 548	484 565	626 311	706 686	723 526	2,33%
Importations	1 494 124	1 445 040	1 355 968	1 265 846	1 233 890	1 206 867	-2,24%
TOTAL GÉNÉRAL	1 822 818	1 794 588	1 840 533	1 892 157	1 940 576	1 930 393	-0,53%

4 - Volumes mis en distribution et vendus (période de relève)

SEAPaN (période de relève) : du 01/10/2020 au 30/09/2021

Volumes (m ³)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
Volumes produits	331 200	324 324	378 553	479 679	619 953	632 032	1,91%
Volumes importés	1 507 650	1 407 364	1 367 957	1 288 191	1 243 823	1 212 040	-2,62%
Volumes exportés		-	-	-	-	-	-
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	1 838 850	1 731 688	1 746 510	1 767 870	1 863 776	1 843 102	-1,12%
Volumes vendus aux abonnés	1 318 544	1 237 385	1 281 222	1 300 080	1 352 021	1 347 030	-0,37%
Volumes dégrévés aux abonnés		17 395	37 394	47 787	52 488	30 693	-71,01%
VOLUMES TOTAL DISTRIBUES AUX ABONNES	1 318 544	1 254 780	1 318 616	1 347 867	1 404 509	1 377 392	-1,97%

L'écart entre les volumes mis en distribution et les volumes vendus aux abonnés correspond à la somme des volumes non comptés, à savoir :

- le volume de consommation sans comptage : volume estimé par l'exploitant, correspondant notamment au volume utilisé par les pompiers au niveau des bouches incendie,
- le volume de service : volume utilisé pour les vidanges, purges, lavages de réservoir..., ce volume de service est évalué par l'exploitant,
- les pertes.

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 102 m³ par an. Cette consommation moyenne annuelle prend en compte les volumes consommés par les petits et les gros consommateurs.

Le schéma ci-dessous décrit les performances du réseau pour l'année 2021 sur la **période de relève** :

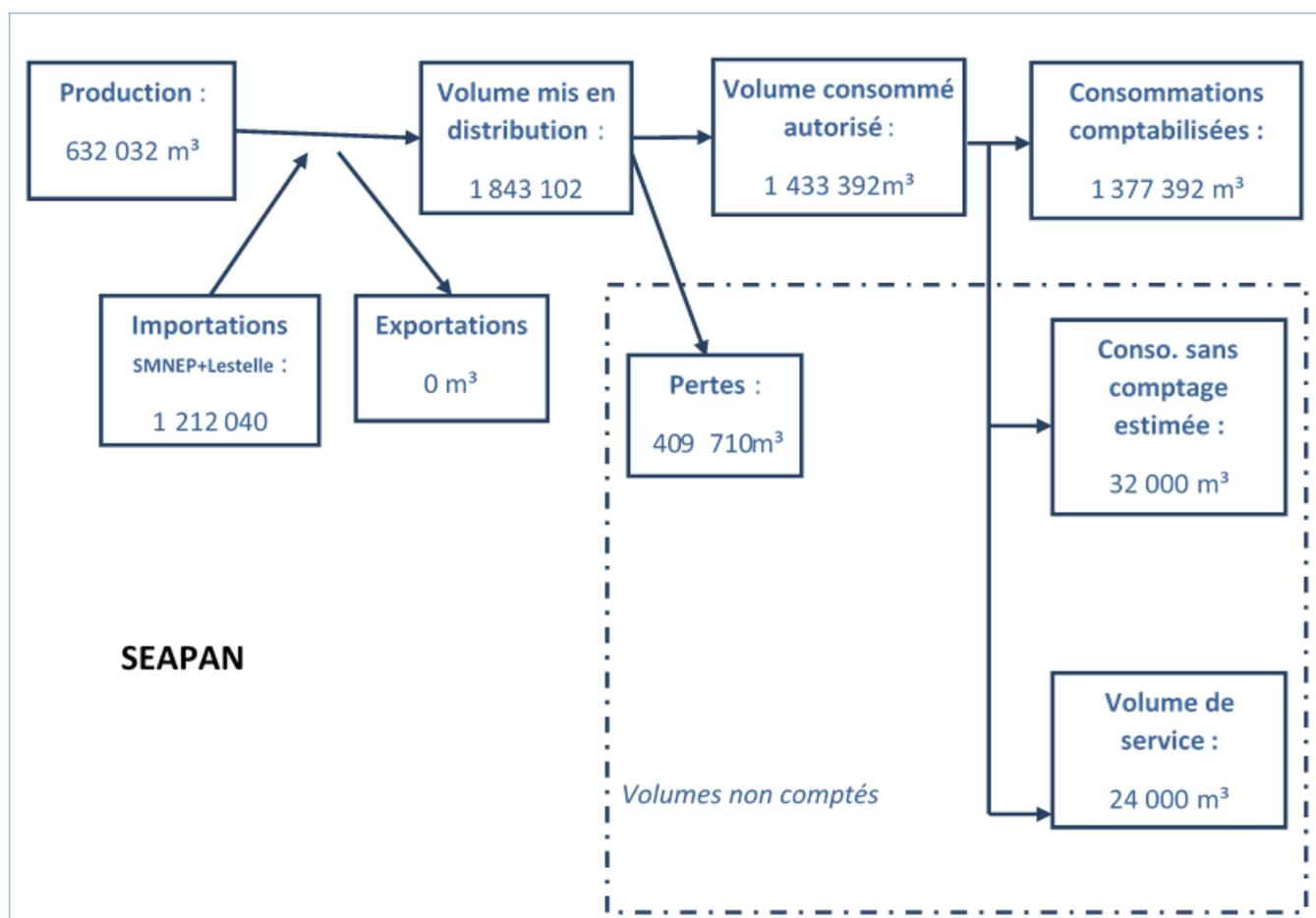


Illustration 1 : Performances du réseau d'eau potable de la Communauté de communes du Pays de Nay pour l'exercice 2021

5 - Rendements

Rendement primaire = (Consommations comptabilisées / Volume mis en distribution) x 100

Rendement grenelle = (Volume consommé autorisé / Volume mis en distribution) x 100

Rendements 2021	Rendement primaire	Rendement grenelle
SEAPaN	75,36 %	78,36 %

Graphiques d'évolution des rendements depuis 2008 :

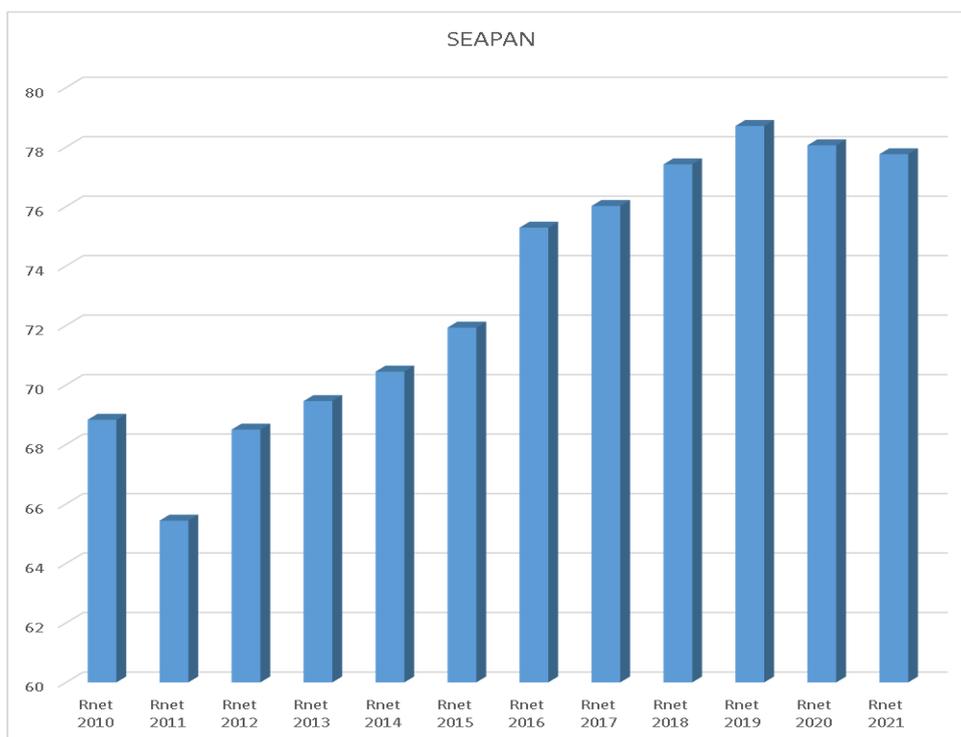


Illustration 2 : Evolution des rendements primaire et grenelle de la Communauté de communes du Pays de Nay depuis 2008

Commentaire :

Le SEAPaN a nettement augmenté ses rendements depuis 2011, passant de 62,4% à 75,36% pour le rendement primaire et de 65,4% à 78,36% pour le rendement Grenelle en 9 ans. Depuis 2 ans, nous perdons du rendement : - 1% pour s'établir actuellement à un rendement grenelle de **78.36%**

CONSOMMATION

Commune	2019		2020		2021	
	Nb point conso	Volume consommé	Nb point conso	Volume consommé	Nb point conso	Volume consommé
Lestelle village	338	29 729	316	33 043	316	29 903
TOTAL UDI Lestelle village	338	29 729	316	33 043	316	29 903

MISE EN DISTRIBUTION

Volume distribué (m ³) - Secteur Lestelle village	2019	2020	2021
Volume produit - Puits du Gave	210 874	279 921	292 605
Importation	0	0	
Exportation - Secteur SEAPaN	166 275	237 699	241 223
Total Distribué	44 599	42 222	51 382

RENDEMENT

	2019	2020	2021
Volume mis en distribution (m ³)	44 599	42 222	51 382
Volume consommé (m ³)	29 729	33 043	29 903
Rendement	67%	78,27%	58,21%

ARBEOST**CONSOMMATION**

UDI	2019		2020		2021	
	Nb point conso	Volume consommé	Nb point conso	Volume consommé	Nb point conso	Volume consommé
UDI CASTEROT	18	289	18	372	18	322
UDI CUREBERE	47	3 987	47	6 398	47	5 448
UDI LASCOUTES	13	524	13	598	13	934
UDI MAGOBERT	36	1 157	36	1 151	36	950
TOTAL UDI ARBEOST	114	5 957	114	8 519	114	7 654

MISE EN DISTRIBUTION

Volume distribué (m ³) - Secteur Arbéost	2019	2 020	2 021
Source Magobert	2 150	2 518	1 939
Source Bourinquets (Casterot)	355	439	376
Source de Curebère	17 101	14 762	8 325
Source de Lascoutes	3 282	2 863	1 659
Volume produit	22 888	20 582	12 299
Importation	0	0	0
Exportation	0	0	0
Total distribué	22 888	20 582	12 299

RENDEMENT UDI

	2019	2020	2021
CASTEROT			
Volume mis en distribution	355	439	376
Volume consommé	289	372	322
Rendement	81%	85%	86%
CUREBERE			
Volume mis en distribution	17 101	14 762	8 325
Volume consommé	3 987	6 398	5 448
Rendement	23%	43%	65%
LASCOUTES			
Volume mis en distribution	3 282	2 863	1 659
Volume consommé	524	598	934
Rendement	16%	21%	56%
MAGOBERT			
Volume mis en distribution	2 150	2 518	1 939
Volume consommé	1 157	1 151	950
Rendement	54%	46%	49%

RENDEMENT GLOBAL

	2019	2020	2021
Volume mis en distribution (m ³)	22 888	20 582	12 299
Volume consommé (m ³)	5 957	8 529	7 654
Rendement	26%	41,44%	62,23%

FERRIERES**CONSOMMATION**

SECTEUR	2019		2020		2021	
	Nb point conso	Volume consommé	Nb point conso	Volume consommé	Nb point conso	Volume consommé
Hougarou (Arbéost)	25	1 107	25	1 222	25	1 281
Commune Férières	104	5 348	104	4 650	104	4 926
TOTAL UDI FERRIERES	129	6 455	129	5 872	129	6 207

MISE EN DISTRIBUTION QUART HOUGAROU

Volume distribué (m ³) - Secteur Férières	2019	2020	2021
Volume produite Source Hougarou (Bourdass)	19 306	540	26 736
Importation	0	183	0
Exportation	0	0	0
Total distribué	19 306	723	26 736

RENDEMENT GLOBAL FERRIERES

	2019	2020	2021
Volume mis en distribution (m ³)	19 306	19 515	26 736
Volume consommé (m ³)	6 455	4 650	6 207
Rendement	33%	24%	23%

6 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le tableau suivant indique les volumes d'eau consommés hors VEG (Ventes d'Eau en Gros) et le nombre d'abonnés par commune.

Les volumes consommés hors VEG correspondent aux volumes d'eau potable consommés par des clients du territoire de la CCPN. Ces volumes n'incluent pas les Ventes d'Eau en Gros ou volumes exportés.

En d'autres termes : volumes consommés hors VEG = volumes relevés + volumes estimés des clients.

Le SEAPaN n'exporte aucun volume d'eau potable, dans ce cas les volumes consommés hors VEG correspondent donc aux volumes réellement consommés par les abonnés.

Au 31 décembre 2021, le nombre d'abonnés actifs était de 12 867 pour l'ensemble des communes gérées par la régie eau potable. **Le nombre de branchements actifs, était de 13 378.**

A savoir qu'un branchement actif est un point de consommation équipé d'un compteur, mais sans contrat, d'où la différence entre le nombre d'abonnés et le nombre de branchements actifs.

Il y a donc 362 branchements sans contrats sur le territoire.

Communes	Abonnés 2017	Conso m ³ 2017	Abonnés 2018	Conso m ³ 2018	Abonnés 2019	Conso 2019	Abonnés 2020	Conso 2020	Abonnés 2021	Conso 2021	Conso moy/abonné (m ³ /abo)				
											2017	2018	2019	2020	2021
ANGAIS	425	31 274	426	32 025	449	33 680	436	34 360	443	35 350	74	75	61	79	80
ARROS de NAY	403	48 070	399	48 855	411	46 925	404	49 928	419	47 118	119	122	77	124	112
ARTHEZ - D'ASSON	300	30 527	304	31 272	314	29 776	306	31 771	320	33 725	102	103	75	104	105
ASSAT	92	10 130	98	8 800	112	9 150	114	9 085	123	9 738	110	90	83	80	79
ASSON	935	147 556	938	152 429	956	149 369	986	150 081	987	147 707	158	162	176	152	150
BALIRO	210	15 949	207	17 924	208	15 984	213	18 672	217	18 096	76	87	89	88	83
BAUDREX	281	26 738	278	31 432	307	27 116	288	27 001	297	28 590	89	113	67	94	96
BENEJACQ	995	94 821	1 020	102 482	1 038	101 529	1 038	104 268	1 052	112 323	96	100	112	100	107
BEUSTE	284	26 781	294	30 203	305	28 928	331	32 642	336	30 796	95	103	164	99	92
BOEL-BEZING	601	45 956	604	46 181	619	47 192	615	50 258	636	50 328	76	76	64	82	79
BORDERES	303	25 980	312	26 899	327	26 990	334	33 292	340	30 544	85	86	113	100	90
BORDES	1 249	122 298	1 303	150 991	1 324	154 732	1 320	162 152	1 334	169 688	98	116	133	123	127
BOURDETTES	235	19 924	222	21 913	223	19 144	231	20 649	244	20 383	85	99	110	89	84
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	540	55 971	538	60 359	548	58 123	557	62 820	563	59 537	104	112	109	113	106
COARRAZE	1 176	105 170	1 187	112 044	1 172	117 104	1 165	121 588	1 192	124 406	89	94	102	104	104
HAUT-de-BOSDARROS	148	20 963	144	22 253	152	21 016	147	21 699	151	23 356	142	154	119	148	155
IGON	449	43 846	441	45 726	468	46 140	477	48 353	488	46 609	98	104	103	101	96
LAGOS	236	23 013	232	24 657	230	22 634	229	25 089	233	23 577	98	106	95	110	101
LESTELLE (Hameau)	107	18 684	103	20 592	107	19 570	110	20 426	107	19 341	175	200	196	186	181
MIREPEIX	683	50 362	688	50 383	691	52 748	707	64 211	715	58 237	74	73	75	91	81
MONTAUT	578	54 928	577	55 691	589	63 193	588	61 200	597	61 538	95	96	108	104	103
NAY	1 907	165 787	1 951	158 624	2 028	167 630	2 024	169 760	2 102	165 516	87	81	91	84	79
PARDIES-PIETAT	178	15 238	174	17 075	174	15 180	169	16 560	171	16 160	86	98	87	98	95
SAINT-ABIT	134	12 864	135	12 412	132	10 536	139	13 531	136	13 476	96	92	95	97	99
TOTAL	12 449	1 237 385	12 478	1 281 222	12 884	1 284 389	12 928	1 349 396	13 203	1 346 139	97	103	102	104	102
ARBEOST			132	4 329	136	4 774	141	4 396	152	7 426		33	39	31	49
FERRIERES			102	5 664	109	4 188	107	4 569	107	4 926		56	39	43	46
LESTELLE (Village)			317	25 213	336	27 704	340	30 138	349	29 721		79	78	89	85
*Sur 12 mois		1 275 911		1 319 453		1 336 827		1 394 075		1 383 760					
Sur la période de relève			12 927	1 316 428	13 465	1 321 055	13 516	1 388 499	13 811	1 388 212		102	100	103	101

N.B : le nombre d'abonnés indiqués inclus les résiliés.

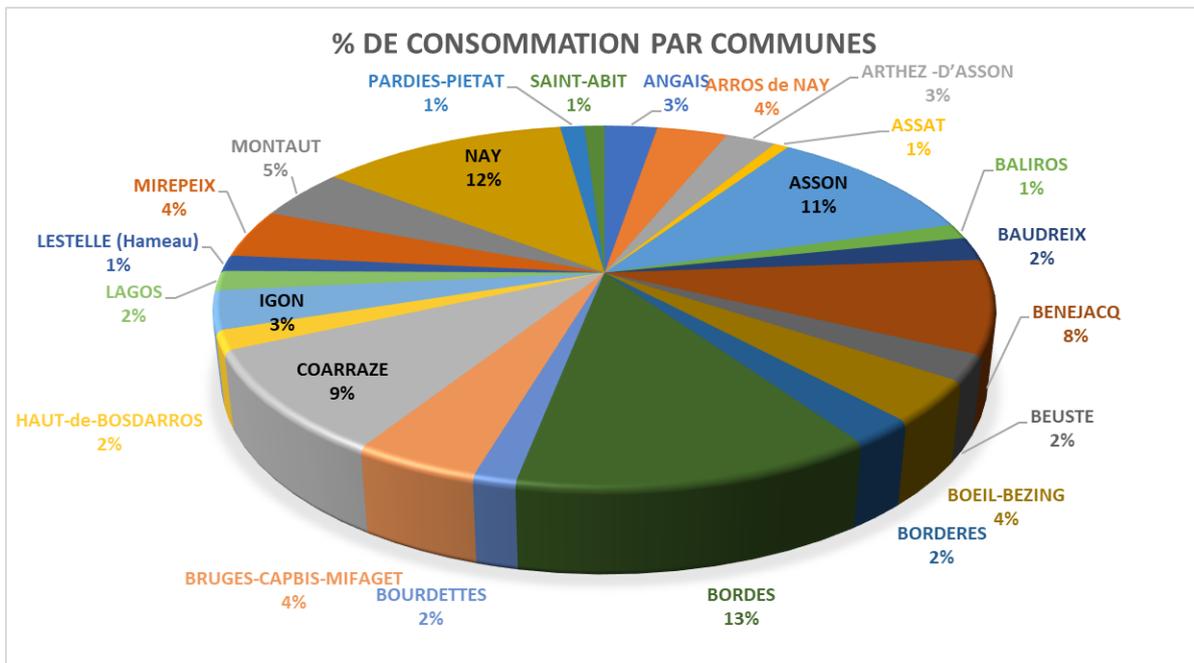


Illustration 3 : Diagramme indiquant le % de consommation par commune

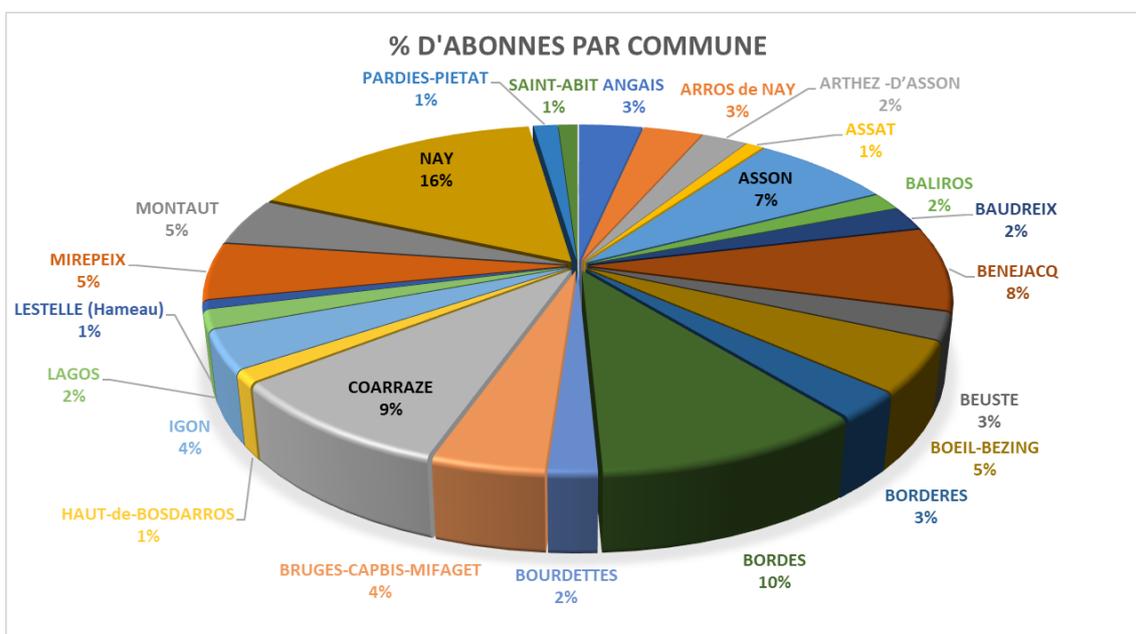


Illustration 4 : Diagramme indiquant le % d'abonnés par commune

Le tableau suivant dresse le bilan du spectre de consommation hors VEG par tranche de volume consommé par point de consommation.

CCPN	2017	2018	2019	2020	2021	2021%
0 ≤ brcht < 50 m3	4 136	4 606	5 198	5 372	5 396	42%
Volume (m3)	99 059	106 123	234 757	214 937	221 126	16%
50 ≤ brcht < 100	4 032	4 170	4 041	4 161	4 155	32%
Volume (m3)	296 469	307 721	350 256	358 597	364 589	26%
100 ≤ brcht < 150 m3	2 223	2 348	1 831	2 072	2 019	16%
Volume (m3)	267 847	283 838	233 521	262 621	257 181	19%
Total brcht < 150 m3	10 391	11 124	11 070	11 605	11 570	90%
Volume (m3)	663 375	697 682	818 534	836 155	842 896	61%
Conso/brcht < 150 m3	64	63	74	73	73	
Brcht ≥ 150 m3	1 447	1 580	1 098	1 394	1 276	10%
Volume (m3)	587 806	648 212	512 397	557 898	545 313	39%
Conso/brcht ≥ 150 m3	406	410	467	400	427	
Dont brcht ≥ 1 000 m3	49	52	77	78	35	
Volume (m3)	167 339	169 920	238 033	226 511	150 679	11%
Conso/brcht ≥ 1000 m3	3 415	3 268	3 091	2 904	4 305	

Les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus représente les parts des branchements et des volumes par rapport, respectivement, au nombre de branchements total et au volume total consommé durant la période de date de relève à date de relève.

Les deux graphiques suivants illustrent l'évolution des consommations par branchement.

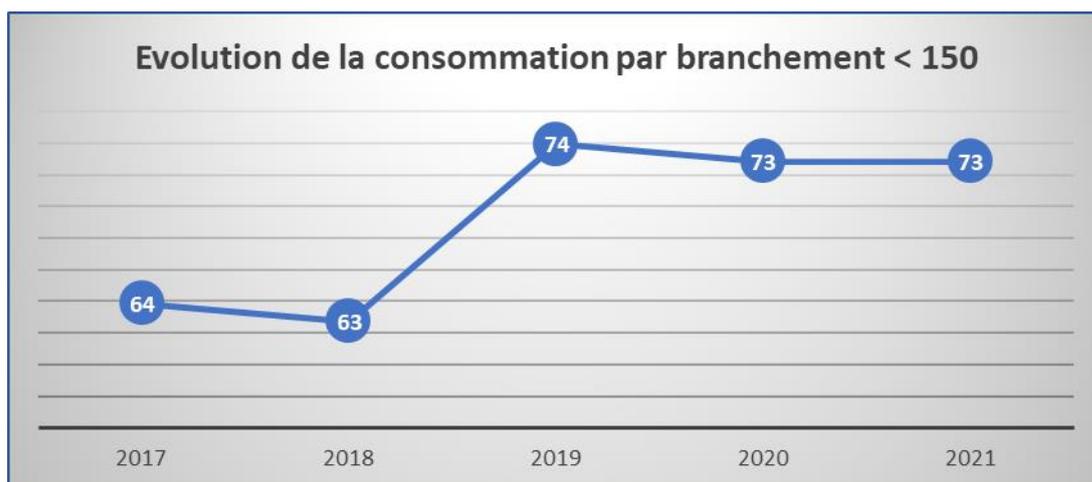


Illustration 5 : Évolution de la consommation par branchement pour la tranche inférieure à 150m³ de date de relève à date de relève

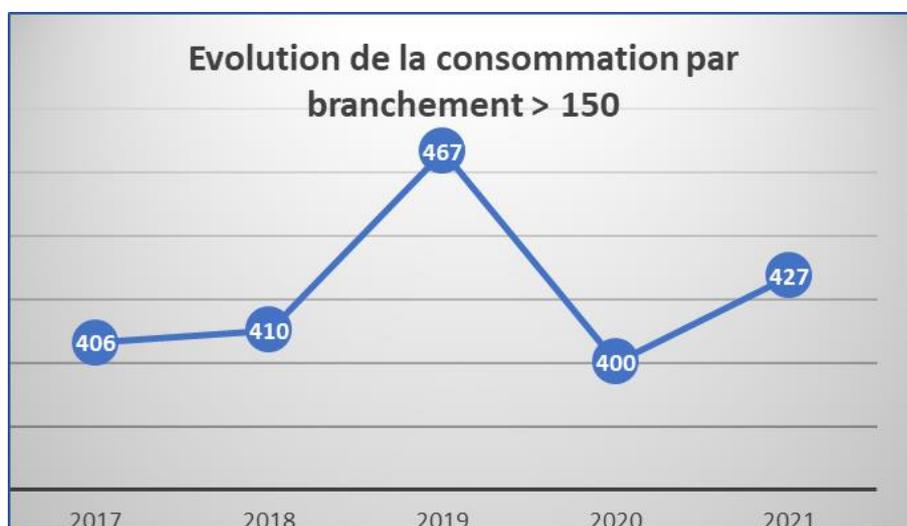


Illustration 6 : Évolution de la consommation par branchement pour la tranche supérieure à 150m³ de date de relève à date de relève

7 - Études de nouveaux branchements ou d'interventions

1.1. Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU :

TYPOLOGIE DES DEMANDES DE DEVIS OU D'INTERVENTION RÉGIE							STATISTIQUES			DOSSIERS SANS SUITE
AEP	AEP (Pose compteur)	AEP (déplacement de compteur en Régie)	AEP (Modif brcht entreprises SEAPaN)	AEP (Brcht pour PI)	AEP/EU	EU	Nb potentiels de compteurs à poser en régie si commande du branchement	Viabilisation terrain (sans compteur)	Individualisation contrats d'eau	
79	118	7	3	1	70	18	203	20	28	24

Soit pour l'eau potable :

- Branchements en tranchées communes AEP + EU : 70 demandes (+3/2020 et +12 /2019),
- AEP seul : 79 demandes (+ 01/2020 et + 27/2019) (dont 20 pour des branchements de terrain à viabiliser, ou des lotissements),
- Déplacements de compteurs d'eau fait en régie publique : 7 demandes (+4/2020 et - 51 /2019) (*)

(*) les demandes de déplacement de compteurs (travaux privés ou gêne ou problème de relève) de 2018 à 2020 sont cumulées avec celles de 2021 et seront traitées avec un marché de travaux spécifiques pour avoir le meilleur prix pour une opération globale plutôt que des chantiers isolés très chers)

La règle assurée par l'unité AEP est la suivante :

- si gêne chez l'utilisateur pour des travaux privés > le déplacement est à la charge du demandeur moyennant un devis et un bon de commande ou une intervention régie,
- si il y a fuite ou un enjeu d'exploitation immédiat, les travaux sont à la charge de la régie et réalisés dans l'exercice,
- si le déplacement n'est pas urgent il est globalisé dans un futur marché de travaux pour minimiser l'impact financier de tous ces compteurs placés à l'époque par l'ancien délégataire de service public SAUR en partie privée (terrain ou immeuble).

A noter toutefois que ces travaux nécessaires pour une meilleure exploitation et pour le confort des usagers s'accumulent depuis la prise en régie publique des ouvrages d'eau potable. L'unité exploitation AEP prévoit de mettre en place un marché de travaux avec l'unité « Bureau d'études » du service pour rattraper ce retard de cette partie de modernisation des ouvrages.

Ces travaux sont la conséquence directe de la nouvelle politique de gestion patrimoniale (renouvellement des points comptage en limite du domaine public pour en faciliter l'exploitation et la surveillance des fuites chez l'utilisateur).

Ne sont pas comptabilisés dans les statistiques des demandes de travaux issues des usagers, les branchements déplacés massivement dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux (données fournies dans les tableaux d'intervention des agents de la régie, un peu plus loin dans ce rapport).

- Poses de compteurs : 118 unités (+51 /2020)
- Le double de compteurs à poser qu'en 2020 dans les lotissements, qui se remplissent au fur et à mesure des constructions ou pour des lots viabilisés en bordure de voie publique.
- Ce temps d'agent en service clientèle pour la pose et l'ouverture de compteur a été donc doublé par rapport à 2020.... La tendance est la même pour ce début 2022.

1.2. Évolution par rapport à l'exercice précédent :

Une 2ème année COVID-19 encore très chargée en demandes de devis. Les administrés ou aménageurs publics et privés avaient du temps pour l'étude de leurs projets en 2020 et 2021 pendant les confinements

ou les arrêts de travail et la nouvelle réglementation RTE 2022 a fait réaliser ces projets avant que les dispositions énergétiques soient trop contraignantes financièrement.

1.3. Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis :

Ratio demandes reçues / devis émis/Dossiers suivis				
Demandes reçues au service travaux	Fiches enquête créées	Interventions à faire en régie sans devis de travaux ni BC entreprise	Devis FAITS et transmis	Devis A FAIRE
301	277	7	265	5

- Demandes reçues au service travaux : 301 (+78/2020 dû à individualisation et projets à réaliser avant fin 2021 à cause de la RTE 2022),
- Fiches enquête créées : 277 (+54/2020)
- Devis émis et transmis : 265 émis (+ 63/2020) pour 277 fiches enquêtes créées (car 5 études reportées sur 2022 et 7 interventions faites par la régie sans devis du service ni intervention d'une entreprise extérieure).
- Classé sans suite : 24 unités (-1 /2020) pour des projets reportés ou abandonnés (usagers indécis ou qui n'ont pas précisé leur projet et dont le dossier n'a pas pu être traité jusqu'au bout, faute de retour du demandeur).
- Taux d'instruction des dossiers reçus : 277 fiches instruites / 301 demandes valides reçues = 92% de taux d'instruction réel à cause des 24 dossiers classés sans suite.

Pour mémoire : 86,5 % en 2017 et 86.5 % en 2016. et 97.5% en 2019 et 100% en 2020. Au fil des années le service filtre les demandes pour éviter du travail inutile en s'assurant que la demande est bien avérée. Mais cela nécessite des vérifications par mail et téléphone auprès du demandeur. L'unité se maintient dans ses ratios malgré l'afflux de demandes sur 2021.

- Visites sur site pour l'étude et l'exécution des dossiers : 423 visites sur sites, (+100 / 2020 dues à beaucoup de dossiers complexes d'individualisation et de lotissements notamment) de la réception de la fiche à la réception des travaux, avec prises de photos et mesures sur le terrain, ont été effectuées.

Les études de branchement sont toujours aussi chronophages et le service ne peut pas plus les optimiser, les facteurs externes étant non maîtrisables (demandes d'études faites en urgence, dossiers incomplets, dossiers modifiés en cours d'études, pas de maîtres d'œuvre pour beaucoup de dossier et donc de multiples interlocuteurs entre le service et l'usagers (géomètre, constructeur, vendeurs, acheteurs, agences immobilières, etc..)

Malgré ce nouveau chiffre, et pour mémoire : 830 visites sur site en 2017 et 780 en 2016 (passage en régie à l'eau) et 378 en 2019, l'optimisation des déplacements est opérée dans l'unité depuis août 2018 avec l'appui d'un nouvel assistant au bureau d'études et d'un appui certain sur le terrain des agents l'unité eau potable porte tout de même ses fruits.

Chaque demande de pose de compteur d'eau nécessite néanmoins la vérification au préalable de l'état de la niche de comptage existante et l'accès à la bouche à clef (parfois posée par l'ancien délégataire et souvent endommagée depuis sa pose) ou le positionnement et le choix de fourniture à poser dans le cadre d'un branchement neuf (niche béton ou borne hors-sol type e-Cub).

Vue le nombre de demande de pose de compteurs, le nombre d'intervention sur site est donc lié (+51 en 2021, ce qui représente 50% des visites faites en plus par rapport à 2020).

1.4. Bons de commande de travaux de branchements lancés dans l'exercice :

Nombre de bons de commande et de factures usagers faites au 31/12/2021 :

Nb BC	BC ANN ULE	BC Suspendu	Trx en cours	PRO Facture en attente	Pro Fa à valider	Fa en attente	Fa rejetée	FA Faite
103	1	0	5	0	0	4	0	93

Montant engagé pour les bons de commande au 31/12/2021 :

HT	PART EU	PART AEP	PART REGIE	TVA	TTC	CUMUL TTC
327 108,14	51 BC	98 BC	103 BC	65 421,63	392 529,78	392 529,79
	Tot. 145 129,21	Tot. 181 978,93	Tot. 24 761,00			
Moy. 3 175,81	Moy. 2 845,67	Moy. 1 856,93	Moy. 240,40			Moy. 3 810,97

En 2021, 102 bons de commandes (103 -1 annulé) ont été réalisés pour des branchements sur le domaine public, soit +28/2020 (2021 = année record depuis 2011).

- 98 BC/102 liés à l'eau potable (+27/2020 et +46/2019 !!!) du à la RTE 2022 imposée après le 31/12/2021.
- 51 BC/102 pour de l'assainissement seul (+21/2020)
- 68 BC/102 avec une intervention en régie (pose de compteur) (- 7/2020), le reste des part régie des 102 BC est relative aux frais de dossiers (35+35 €HT facturés pour le service à chaque commande lancée par un usager)

Encore un exercice chargé en bons de commande de branchement, avec pour 2021 une année record depuis 10 ans que le bureau d'études existe au service eau et assainissement. Comme en 2020 des usagers en télétravail qui avaient du temps pour étudier leurs projets ou des citoyens qui ont acquis des immeubles à réhabiliter et étaient pressés d'exécuter leurs projets sans à avoir à appliquer la RTE 2022.

Beaucoup d'intervention des agents en charge de la clientèle en découle pour pouvoir poser et ouvrir les compteurs ou rechercher des bouches à clef sur le branchement (souvent recouverts par les réfections de chaussées par les gestionnaires de voiries).

- Avoir remboursé aux usagers = 0.25% (0.5% en 2020, 0.7% en 2019). Les études sont de plus en plus fines, les avoirs concernent, à la marge, des échanges de niches de comptage moins chères que prévue ou des quantités moindres.

Le montant de commande a suivi le nombre de bons engagés et réalisés, 327 108.14 €HT on été engagés en 2021 contre 182 194.15 €HT en 2020.

Répartis sur :

- l'assainissement collectif : 145 129.21 €HT en 2021 (73 929.05 en 2020)
- l'eau potable : 181 978.93 €HT en 2021 (108 265.10 en 2020)

La part reçue des usagers pour le service (régie) est de 24 761 €HT (16 875 en 2020), relatifs à beaucoup plus de pose de compteurs (souvent plusieurs sur une nourrice en cas d'individualisation des contrats de fourniture d'eau) et aux frais de dossiers des nombreuses commandes.

Pour mémoire, le coût d'instruction des devis par le service est le suivant :

- 2x35€HT pour les parties administrative et technique pour les devis de branchement
- 35€HT seulement pour la partie administrative pour les poses de compteurs dans une niche de comptage existante.

1.5. Répartition par communes des demandes de devis reçues, des BC et des Inter régie :

COMMUNE	DEMANDES RECUES	ENQUETES REALISEES + mises à jours d'anciens devis	DEVIS FAITS ET TRANSMIS	TRAVAUX EFFECTUES (ENTREPRISE ET INTER REGIE)
Nay	37	37	33	22
Bordes	29	29	28	24
Asson	27	27	27	23
Bénéjacq	24	24	24	16
Igon	24	24	23	19
Beuste	20	20	20	17
Boeil-Bezing	16	16	15	14
Angaïs	12	12	12	11
Assat	12	12	9	7
Bordères	12	12	12	6
Coarraze	12	12	10	8
Montaut	12	12	12	9
Bourdettes	10	10	9	0
Baliros	7	7	7	4
Lestelle-Bétharram	7	7	2	3
Mirepeix	7	7	7	4
Bruges-Capbis- Mifaget	5	5	0	3
Lagos	5	5	3	2
Pardies-Piétat	5	5	5	2
Arros-de-Nay	4	4	3	2
Baudreix	4	4	4	4
Haut-de-Bosdarros	4	4	4	2
Saint-Abit	3	3	2	3
Arthez-d'Asson	2	2	2	2
Narcastet	2	2	1	0
Ferrières	1	1	1	0
Arbéost	0	0	0	0
Labatmale	0	0	0	0
Saint-Vincent	0	0	0	0

Comme chaque exercice, beaucoup de demandes reçues sur les communes de Nay, Bordes, Asson, Bénéjacq, Igon, Beuste et Boeil-Bezing, pour des viabilisations de terrain ou des poses de compteurs avec beaucoup de bons de commande réalisés.

Les autres demandes d'études de devis et de commandes effectives se répartissent sur les communes habituelles dotées de l'assainissement collectif et où des lotissements ont été créés.

L'année 2021 reste en cumul une année plus que très productive en travaux de branchements ce qui a mobilisé énormément l'unité bureau d'études (ce travail est très chronophage et limite le temps à consacrer aux autres missions de service public comme le suivi de chantier ou l'étude des projets).

Le groupement d'entreprises qui réalise les travaux, a relevé le défi de tout exécuter en temps voulu, en traitant le plus possible les urgences (les retards des usagers pour demander un devis ou commander des travaux...).

Malgré la mention portée sur les avis d'urbanisme, les usagers s'y prennent beaucoup trop tardivement pour demander le devis, puis pour commander les travaux et ne comprennent pas qu'il y a des délais pour les deux.

Pour mémoire, les délais d'instruction des demandes sont :

- Demande de devis -> 15 jours ouvrables pour l'émettre à réception d'une demande complète.

- Demande de travaux > 1.5 mois pour faire les travaux et 5 à 10 jours pour poser le compteur à réception de la commande, de son règlement et la souscription aux contrats.

Il est devenu très courant, que le constructeur appelle le service pour avoir l'eau sur le chantier le lendemain de son arrivée sur site, le pétitionnaire du PC ayant eu son PC approuvé des mois auparavant mais n'a pas commandé de devis ou passé commande des travaux après devis.

Le service fait alors ce qu'il peut pour traiter les urgences, mais il traite les demandes dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets et groupe les commandes de travaux pour des jours consécutifs d'intervention.

1.6. Etudes des projets, conventions et contrôles des travaux de lotissements :

- Aménagements urbains en cours de suivi par le bureau d'études et l'unité eau potable :

COMMUNE	NOM DU LOTISSEMENT	DATE	Etat d'avancement
ANGAIS	DU NEOUVIELLE	28/04/2017	Terminé, pose de compteurs
ARROS-DE-NAY	LES TOURTERELLES	8/2/2019	En cours, sans Maître d'œuvre, beaucoup de temps passé par le service à sa place..
ASSAT	CHEMIN DE CASTERA	6/07/2015	Eau : AGUR, EU : CCPN, récolements toujours en attente de la tranche 2...
ASSAT	DU MARTOURET	31/05/2016	Voirie non finalisée, PR à finaliser
ASSON	LE PARC DES ASPHODELES	26/05/2008	Terminé, pose de compteurs
ASSON	La croix de Nauguem	19/04/2021	En cours, pour le compte de la CCPN
ASSON	RESIDENCE SENIOR / LOTISSEMENT	2022	En cours d'études, une voirie communale avec ses réseaux doit être amorcée (mairie)
BAUDREIX	LA CLE DES CHAMPS	05/07/1905	Réserves sur réseau EU, levées partiellement par S2D, dossier compliqué et long...
BAUDREIX	LE VIGNEMALE	21/07/2017	En cours de finitions voirie
BENEJACQ	BIE NAY	15/02/2017	Terminé, pose de compteurs
BENEJACQ	OPALE	15/02/2017	Terminé, pose de compteurs
BENEJACQ	DOMAINE DE PEPE	15/09/2018	Terminé, pose de compteurs
BENEJACQ	PLEIN SOLEIL	03/06/2016	En cours de finitions voirie
BENEJACQ	LE VIGNEMALE	14/11/2014	Terminé, pose de compteurs
BENEJACQ	LE PARC DES EDELWEISS	27/12/2012	Terminé, pose de compteurs
BENEJACQ	LES LANOTS	08/12/2011	Terminé, en attente de constructio des derniers lots avant intégration
BENEJACQ	PLEIN SUD	06/11/2013	Terminé, pose de compteurs
BENEJACQ	CAP O SUD	28/09/2020	Terminé, pose de compteurs
BENEJACQ	BELLA VISTA	27/11/2020	Terminé
BEUSTE	DU VAL D'AZUN	22/03/2010	Intégré par mairie sans aviser la CCPN, EU pas déployé, en attente d'un projet PA connexe pour le faire
BEUSTE	des chataigners	03/09/2018	Terminé, pose de compteurs
BEUSTE	PASQUINE	07/10/2015	Terminé, pose de compteurs et finitions voiries
BEUSTE	LES VIGNES	17/07/2015	Terminé, pose de compteurs et finitions voiries
BEUSTE	VAL D'AURE	30/09/2019	Terminé, pose de compteurs et finitions voiries
BEUSTE	MARIE-BLANQUE	01/04/2021	Terminé, pose de compteurs et finitions voiries
BORDERES	DES PALOMBES	11/07/1905	En cours de réalisation
BORDERES	SUZETTE	04/05/2021	Lots détachés et desservis pas une voie privée pour 2 lots et sur voie publique pour 3 autres
BORDERES	CLAIRIERE DES IRIS	14/12/2020	En cours de finitions voirie
BORDES	PIC D'ANETO	18/01/2013	Pas de récolements reçu du lotisseur ou de mairie, en attente pour être intégré
BORDES	PIC DU LURIEN	12/09/2016	Terminé, pose de compteurs
BOURDETTES	LOU CAP MATIN	28/06/2016	Tabourets EU et bouches à clef AEP dégradées, voirie pas faite
COARRAZE	LOU BARADAT 2 approximatif	30/03/2016	Projet à l'arrêt, un PA modifié est en cours pour diviser chaque lot en 2
COARRAZE	LOU BARADAT 1 approximatif	29/09/2015	Projet à l'arrêt, un PA modifié est en cours pour diviser chaque lot en 2
COARRAZE	PARC DES ASPHODELES	23/06/2017	Terminés, pose de compteurs
IGON	SAINT-CRICQ	10/07/2008	Terminés, pose de compteurs
IGON	LE CLOS DES EDELWEISS	30/03/2017	Terminés, pose de compteurs
LAGOS	LOTISS CH PEYRELONGUE	2022	En cours d'études en parallèle du déploiement du réseau EU public
MONTAUT	ARROUGEN	07/02/2007	Instruit en ANC, En cours d'études pour la création du réseau EU par le lotisseur avant d'être intégré (CCPN prends en charge le PR à créer)
MONTAUT	GAYE	08/03/2021	Projet arrêté, 3 lots construits sur 1ere tranche, voir PLU si la suite sera réalisée
NAY	DE LA MONTJOIE	16/03/2017	terminés, voirie en cours de finition
NAY	ALLEES ANCIENS COMBATTANTS	2021	En cours de réalisation
PARDIES PIETAT	L'OREE DU BOIS	16/01/2017	Terminés, en phase ASL avant intégration
PARDIES PIETAT	MAUBEC (communal)	2021	En cours d'études avec mairie

1.7. Traitement des récépissés de DT/DICT/ATU :

Nombre de DICT reçues et récépissés traités :

- **1640** formulaires reçus (7.4/jour ouvré contre 5.4/ en 2020 (arrêt des entreprises pendant confinement) et 6.3 en 2019).
- 100 % de taux de traitement

(ATU compris, sauf le weekend car pas d'agent d'astreinte pour répondre aux DT-DICT-ATU, le service répond donc avec 1 à 2j de délai, mais le réseau n'est pas classé comme sensible et les travaux peuvent commencer).

Le nombre de récépissé a augmenté à cause des très nombreuses interventions déclarées sur le territoire pour :

- Le déploiement de la fibre (création de chambres NRA, PBO, coffrets PMZ, PBO souterrains, PBO sur poteaux)
- La modification des prises de terre ENEDIS sur les poteaux électriques
- L'enfouissement de réseaux secs
- Les autres travaux de VRD sur le domaine public et dans certains terrains privés.

La répartition du traitement des DT/DICT/ATU sur l'année 2021, se compose ainsi :

Nombre de DT-DICT traitées	
MOIS	Nombre
Janvier	89
Février	91
Mars	88
Avril	244
Mai	93
Juin	129
Juillet	117
Août	82
Septembre	186
Octobre	298
Novembre	169
Décembre	54
TOTAL	1640

RAR et vote des budgets des Moa publics

← Déclarations des projets (DT) et 1eres DICT Travaux

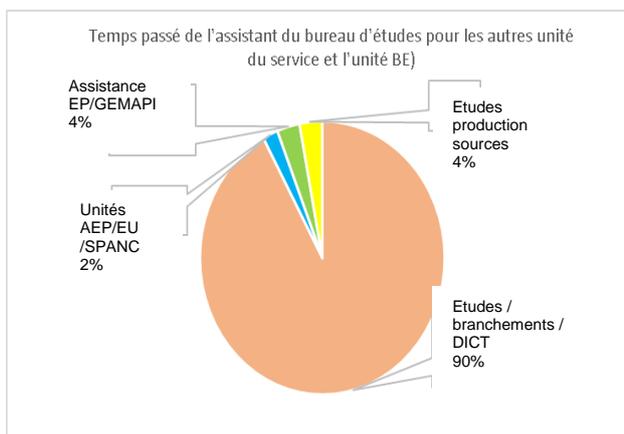
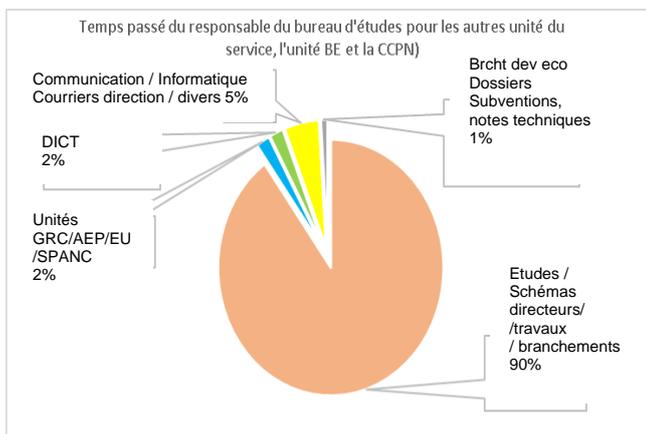
← DT et DICT Travaux

← DT et DICT en baisse : Congés

← DT et DICT Travaux

← DT et DICT en baisse : Congés

1.8. Estimation du temps passé par les deux agents de l'unité Bureau d'étude :



8 - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en 2021

Le détail des travaux par type de canalisation et nombre de branchements renouvelés est présenté ci-après :

Travaux de renouvellement des canalisations AEP				Année 2021				SEAPAN				
Intitulé	Commune	Montant	Linéaire total	PE 40 ou 50	PVC 63	PVC 90	PVC 110	PVC 125	FONTE 150	PVC 160	FONTE 200	Nombre de branchement
Cours Pasteur	Nay	66 323	169			3	6			160		12
Rue du Pic du Midi	Mirepeix	99 850	296				6				290	8
Route du Soulor	Asson	4 875	175	175								3
Avenue Pic du Midi (Nord)	Lagos	112 027	675				135		540			13
Domaine Saint Georges	Montaut	21 050	160				160					3
Avenue Pic du Midi (Sud)	Lagos	105 031	347				32		315			14
RD 37	Baliros	60 981	280	80			200					7
Réservoir R11	Asson	16 395	250				250					1
route du Soulor (Calestre)	Asson	10 035	130	130								1
RD 145	Lagos	53 177	240				240					15
Rue Lafourcade	Nay	39 940	130				130					15
Rue des Pins	Angaïs	79 965	320		125		195					16
Rue Mérillon	Bordes	7 877	15	15								3
RD 35	Bruges	17 655	21			15	6					1
Rue des Pyrénées et Bruyères	Bénéjacq	159 864	806	160		6	640					32
Rue des Mimosas	Bénéjacq	42 341	240		240							19
chemin Labassères	Arros de Nay	3 200	1 900									
Serres Marine	Arthez d'Asson	10 450	550									
TOTAL RENOUVELLEMENT		911 036	4 254	560	365	24	2 000	0	855	160	290	163
TOTAL ABANDON		13 650	2 450									

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les performances du réseau sont rappelés par le schéma ci-dessous :

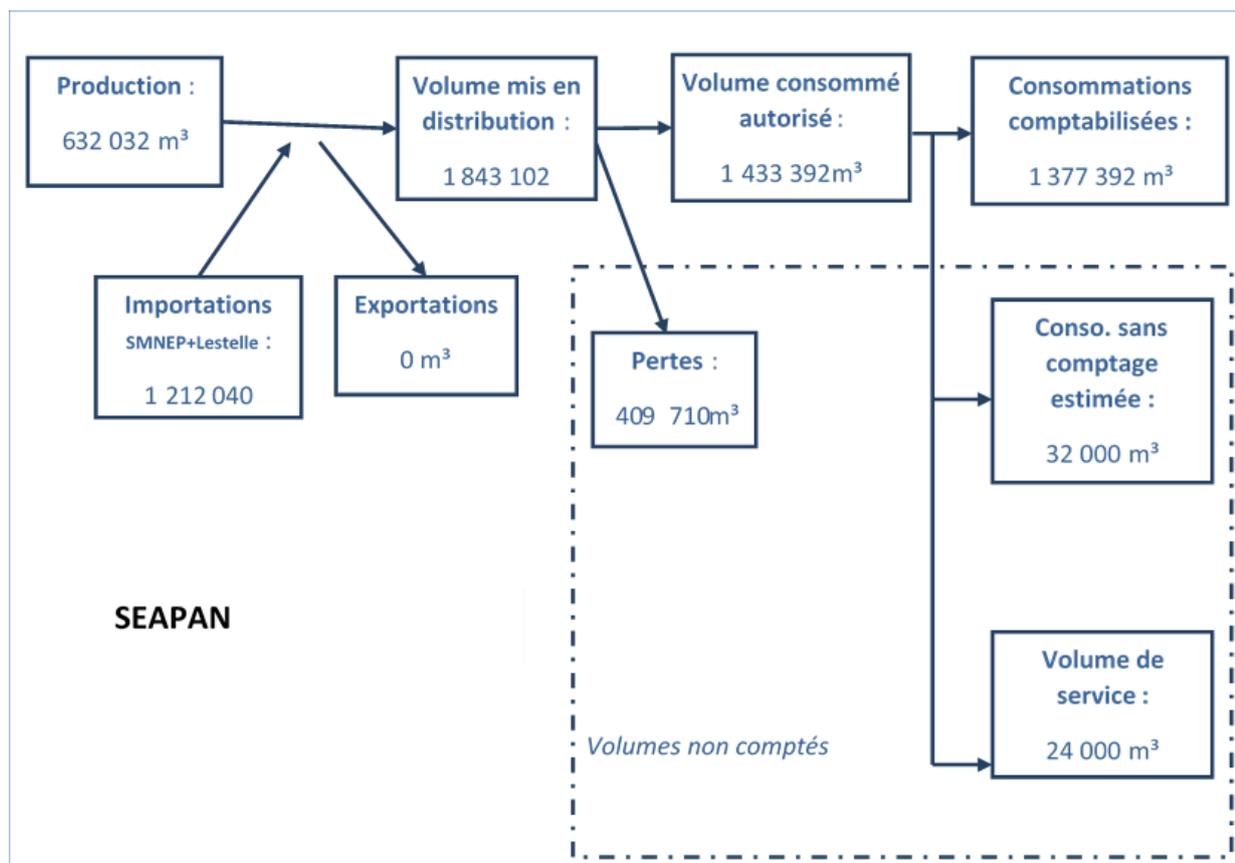


Illustration 7 : Performances du réseau d'eau potable pour l'exercice 2021

1 - Réseau de distribution

1.1. Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution, qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Il permet donc de connaître les performances des installations en vue de les améliorer afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau.

Il s'agit du ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Tableau de rendement de distribution :

Avec : $(\% = [(consommations\ comptabilis\ees + exportations + estimation\ consommations\ sans\ comptage + volume\ de\ service) / (volume\ produit + importations)] * 100$:

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement Global (%)	71,90	75,29	76,02	79,20	79,41	78,36	77,76%

1.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau.

Il permet donc d'améliorer la connaissance des volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélèvements de la ressource en eau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire des volumes non comptés ($m^3/km/j$) = [(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements] / 365 :

Indice linéaire des volumes non comptés ($m^3/km/j$) /année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
SEAPaN	2,70	2,50	2,30	1,84	1,80	2,23	2,27

Il est à noter une augmentation de cet indice depuis 2019.

1.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) ($m^3/km/j$) = (pertes / longueur du réseau hors branchements) / 365

ILP ($m^3/km/j$)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
SEAPaN	2,30	2,20	2,00	1,57	1,76	1,96	2,00

Afin d'apprécier le résultat obtenu pour l'exercice 2021, le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne suivant est utilisé :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Légende :

D : Densité d'abonnés (abonnés/km) = 13 313 abonnés / 562 km de réseau ≈ 23,62 abonnés/km

ILP : Indice Linéaire de Pertes en réseau ($m^3/km/j$) = 2,00 $m^3/km/j$ en 2021 (CCPN)

→ L'état de l'indice linéaire de perte est acceptable

1.4. Indice de pertes par abonnés

Cet indicateur vient compléter l'indice linéaire de pertes en réseau précédent.

Celui-ci est plus pertinent lorsque l'on veut interpréter le niveau de pertes pour un service rural ou intermédiaire, c'est-à-dire lorsque la densité d'abonnés n'excède pas 45 abonnés par kilomètre de réseau.

Exprimer l'indice linéaire de pertes en fonction de la densité d'abonnés revient à rapporter le volume de pertes au nombre d'abonnés.

Indice de pertes par abonnés (IPA) ($m^3/abonnés/j$) = (pertes / nombre d'abonnés) / 365 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
IPA ($m^3/abonnés/j$)	0,11	0,09	0,085	0,07	0,07	0,09	0,085

Afin d'apprécier le résultat obtenu pour l'exercice 2021, le référentiel suivant est utilisé :

Niveau de pertes faible	IPA ≤ 0,08
Niveau de pertes modéré	0,08 < IPA ≤ 0,15
Niveau de pertes élevé	0,15 < IPA ≤ 0,29
Niveau de pertes très élevé	0,29 < IPA

→ Le niveau de pertes par abonnés est **modéré** pour l'exercice 2021

1.5. Indice linéaire de consommation en réseau

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du rendement du réseau par rapport au décret du 27 janvier 2012 sur les rendements.

Il s'agit du ratio entre le volume consommé autorisé auquel est ajouté le volume exporté, et le linéaire de réseau, hors branchements.

Indice linéaire de consommation en réseau (ILC) (m³/km/j) = [(consommations comptabilisées + consommations sans comptage estimées + volumes de service + exportations) / longueur du réseau hors branchements] / 365 /

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ILC (m ³ /km/j)	6,72	6,69	6.38	6.64	6.82	7,11	7,03

NB : pour le calcul de cet indice, seuls les volumes comptabilisés et exportés sont à renseigner obligatoirement. Dans le tableau ci-dessus, tous les volumes indiqués dans la formule de calcul sont pris en compte.

Les articles D. 213-48-14-1 et D. 213-74-1 du Code de l'environnement fixent plusieurs niveaux de seuils du rendement de réseau de distribution à respecter pour ne pas être pénalisé financièrement (majoration du taux de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ») :

- Seuil n°1 : rendement de distribution ≥ 85 %
- Seuil n°2 : rendement de distribution ≥ 65 + 0,2 x ILC

Si le seuil n°1 n'est pas atteint, le seuil n°2 doit l'être.

Pour l'exercice 2021, avec un **rendement de 77.76%** :

- | |
|--|
| - Seuil n°1 : non atteint car inférieur à 85 % |
| - Seuil n°2 : atteint car supérieur à 65 + 0.2 x 7.03 = 66.41 % |

L'indice linéaire de consommation obtenu pour l'exercice 2021 permet donc de valider la **conformité du rendement de distribution du réseau vis-à-vis du décret du 27 janvier 2012**.

NB : si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant l'objet de règles de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe « 65 » est remplacée par la valeur « 70 » pour le calcul du seuil n°2.

1.6. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24 heures à l'avance, rapporté à 1 000 habitants.

Une coupure d'eau est une interruption de la fourniture d'eau à un ou plusieurs abonnés (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture). Les coupures d'eau non programmées correspondent donc principalement aux casses sur les branchements ou les canalisations

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/millier d'abonnés) = (nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / nombre d'abonnés) * 1000. :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	SEAPaN	SEAPaN	CCPN	CCPN	CCPN	CCPN
Nombre de casses sur branchement	41	52	25	24	13	14
Nombre de casses sur canalisation	67	50	70	75	58	60
Total	108	102	95	99	71	74
Taux d'occurrence global des interruptions de service non programmées (nombre/millier d'abonnés)	8,9	8.9	7.6	7.7	7.7	7,7

Pour l'exercice 2021, on dénombre donc **74 interruptions d'eau non programmées**, celles-ci sont réparties comme suit :

- **14 casses sur branchement**
- **60 casses sur canalisation**

Le nombre total de casses sur les branchements et les canalisations, sur tout le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay, est en baisse depuis 2011 (professionalisation du service des eaux et suivi de l'ancienne DSP + passage en régie publique). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc en baisse depuis ce même exercice sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay.

L'**annexe 3** du présent rapport dresse un bilan détaillé de la localisation de ces fuites.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des fuites de l'année 2021 par commune :

COMMUNES	NOMBRE DE FUITES 2019	NOMBRE DE FUITES 2020	NOMBRE DE FUITES 2021
ANGAIS	1	4	1
ARBEOST	4	1	1
ARROS-DE-NAY	3	8	3
ARTHEZ-D'ASSON	2	5	5
ASSON	9	17	11
BALIROIS	2		
BAUDREIX	1	1	
BENEJACQ	8	5	6
BEUSTE	9		2
BOEIL-BEZING	2	2	4
BORDERES	1		3
BORDES	5	1	2
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	13	6	11
COARRAZE	7	3	8
HT DE BOSDARROS		2	5
FERRIERES	1		2
IGON	2	1	
LAGOS	1		1
LESTELLE-BETHARRAM	5	4	1
MIREPEIX	11	6	4
MONTAUT	4	1	1
NAY	7	3	2
PARDIES PIETAT		1	
SAINT-ABIT	1		1
TOTAL GENERAL	99	71	74

Remarque : A noter que le nombre de casses sur canalisations a nettement diminué depuis ces dernières années. L'effort consenti par le SEAPaN, notamment en matière de régulation de pression, a permis d'assurer une protection efficace des réseaux d'adduction.

1.7. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution. L'indice valorisé à 40 points ou plus, rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau défini dans les articles L. 2224-7-1 et D. 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'indice dont la valeur varie entre 0 et 120, est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (Partie A – 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B – 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

L'indice est établi en fonction de la situation au 31 décembre de l'année N. (cf page tableau suivante) :

DESCRIPTION		NOTATION	VALEUR 2017
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		15 pts	15 pts
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages de captages, stations de traitement, stations de pompage, réservoirs) et des dispositifs de mesures.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (calculée seulement si 15 points sont obtenus à la partie A)		30 pts	30 pts
VP.238 ¹	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.239 ⁴	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	1 à 5 pts	100% 5 pts
VP.240 ⁴	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui / Non	Oui
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. Les points du paramètre VP.241 sont acquis si le paramètre VP.238 est validé (→ Oui).	0 à 15 pts	100% 15 pts
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (calculée seulement si 40 points sont obtenus aux parties A+B)		75 pts	65 pts
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts (car pas d'équipement)
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
TOTAL		120 pts	110/120

¹ [11] Les 10 points du paramètre VP.238 sont acquis si les conditions suivantes sont remplies : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)

- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)

- Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.239 :
60%>VP.239 → 0 pt ; 60%≤VP.239<70% → 1 pt ; 70%≤VP.239<80% → 2 pts ; 80%≤VP.239<90% → 3 pts ; 90%≤VP.239<95% → 4 pts ; 95%≤VP.239 → 5 pts
- Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.241 :
50%>VP.241 → 0 pt ; 50%≤VP.241<60% → 10 pt ; 60%≤VP.241<70% → 11 pt ; 70%≤VP.241<80% → 12 pts ; 80%≤VP.241<90% → 13 pts ; 90%≤VP.241<95% → 14 pts ; 95%≤VP.241 → 15 pts

1.8. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur vient compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service. Il correspond au quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%) = (longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de desserte au 31/12/N) * 100

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice (km)	5,17	5,41	5,13	5.25	5.56	4.12	4,25

→ Sur les 5 dernières années (**2017 à 2021**), le linéaire de réseau renouvelé a été de **24.31 km**, soit un taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de **0.85 % par an en moyenne**.

Le SEAPaN atteint donc son objectif qui est de maintenir un taux de renouvellement annuel autour de 1 % au minimum contre 0.6% en France (moyenne annuelle).

2 - Qualité de l'eau

L'eau potable est l'un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé. Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

Des prélèvements sont ainsi réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne d'une part les paramètres physico-chimiques, et d'autre part les paramètres microbiologiques. La fréquence et le type de ces prélèvements sont fixés dans l'Arrêté du 21 janvier 2010 qui vient modifier l'Arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du Code de la Santé Publique.

Les paragraphes suivants établissent le bilan de la qualité des eaux distribuées au cours de l'exercice 2020, pour chaque unité de distribution du territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay. Ces données sont issues du rapport transmis par la délégation territoriale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine.

Les synthèses sur la qualité de l'eau distribuée au cours de l'année 2020, pour chaque unité de distribution, sont jointes en **Annexe 4** du présent rapport.

NB : Dans ce qui suit les taux de conformité sont définis tels que : taux de conformité des prélèvements (%) = (nombre de prélèvements conformes / nombre total de prélèvements réalisés au cours de l'année N) x 100.

1.1. Unité de distribution : Plaine de Nay

L'eau qui alimente l'unité de distribution de la Plaine de Nay provient de plusieurs captages :

- Les sources karstiques Aygue Blanche (commune de Louvie Juzon) et Aygue Nègre (commune d'Asson) captées dans la vallée de l'Ouzom (sources de montagne). Ces eaux sont rendues potable par un traitement simple de désinfection ;
- La prise d'eau dans la rivière de l'Ouzom à Arthez d'Asson. L'eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection ;
- La source Loustau (La Mouscle) captée sur la commune de Montaut. L'eau subit un traitement simple de désinfection.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2021 sur l'unité de distribution de la Plaine de Nay. :

Plaine de Nay				
Nature de l'analyse	Nombre analyse	Nombre non conforme	% conformité	
Bactériologique	47	0	100%	Eau de bonne qualité bactériologique
Physico-chimique	94	0	100%	Eau de bonne qualité physico-chimique

L'eau distribuée sur le réseau de la Plaine de Nay a été d'une qualité bactériologique satisfaisante et de bonne qualité physico-chimique.

1.2. Unité de distribution : Nay Ouest

L'eau qui alimente l'unité de distribution de Nay Ouest provient de plusieurs origines :

- Des sources karstiques Aygue Blanche (Louvie Juzon) et Aygue Nègre (Asson) ;
- De la prise d'eau dans la rivière de l'Ouzom (Arthez d'Asson) ;

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2020 sur l'unité de distribution de Nay Ouest. :

Nay Ouest				
Nature de l'analyse	Nombre analyse	Nombre non conforme	% conformité	
Bactériologique	43	0	100%	Eau de bonne qualité bactériologique
Physico-chimique	86	0	100%	Eau de bonne qualité physico-chimique

L'eau distribuée sur le réseau de Nay Ouest a été d'une qualité bactériologique satisfaisante et de bonne qualité physico-chimique.

1.3. Unité de distribution : Bordes-Angais

L'eau qui alimente l'unité de distribution de Bordes-Angais provient de 4 forages réalisés à Bordes dans un aquifère sableux et d'un forage réalisé à Baudreix en nappe alluviale. L'eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2020 sur l'unité de distribution de Bordes-Angais :

Bordes-Angais				
Nature de l'analyse	Nombre analyse	Nombre non conforme	% conformité	
Bactériologique	23	0	100%	Eau de bonne qualité bactériologique
Physico-chimique	46	0	100%	Eau de bonne qualité physico-chimique.

1.4. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Cet indicateur est demandé en application du décret n° 2007-675 de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Celui-ci donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Il s'agit du niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvements dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% → aucune action
- 20% → études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% → avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % → dossier déposé en préfecture
- 60% → arrêté préfectoral

80% → arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% → arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indicateur est ici déterminé pour le captage de la source Loustau (La Mouscle) sur la commune de Montaut. L'évolution de cet indice depuis l'exercice 2015 figure dans le tableau suivant :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%

3 - Consommation énergétique

Le tableau ci-dessous dresse, depuis l'exercice 2014, le bilan de la consommation énergétique des stations d'une puissance supérieure ou égale kW :

Station	2015 (kWh)	2016 (kWh)	2017 kWh)	2018 (kWh)	2019 (kWh)	2020 (kWh)	2021 (kWh)
Réservoir partiteur de Nay	169	373	126	113	113	34	33
Réservoir partiteur d'Arthez d'Asson			-49	65	-49	73	61
Réservoir Coumes Poste de re-Chloration			3198	4 258	132	1215	388
Réservoir Asson Capbern			5	-1031	52	0	0
Réservoir Coarraze Haut Service	9	27	0	7	0	0	1
Réservoir Sarramayou		1080	115	28	15	39	43
Chloration Mouscle	6 938	4251	7 023	6 366	5 797	4 750	4 708
Réservoir Lestelle Traitement UV				2 790	1689	460	343
Station de pompage Lestelle				8 739	15 008 HC 29 096 HP	71187	62878
Captage traitement BOURDAS FERRIERES					22	137	64
Réservoir de Nay							69
ARBEOST RESERVOIR COL DE LA SERRE							4011
TOTAL	7 116	5 731	10418	21 335	51 872	77 895	72 599

4 - Les produits de traitement

La source de production d'eau potable de La Mouscle nécessite la consommation de chlore indiquée dans le tableau suivant :

		Source de La Mouscle	Réservoir Coumes (kg)	Désinfection ARBEOST (1 galet de chlore / réservoir / mois)	Désinfection FERRIERES (injection Javel liquide)	Puit Lestelle-Bétharram
2015	Production (m ³)	338 013				
	Conso de chlore (kg)	196				
2016	Production (m ³)	328 694				
	Conso de chlore (kg)	196				
2017	Production (m ³)	324 324	Poste de rechloration			
	Conso de chlore (kg)	199.6	20			
2018	Production (m ³)	349 548	Poste de rechloration	29 257	17 284	
	Conso de chlore (kg)	199.6	14	18		
	Javel (kg)				78	
2019	Production (m ³)	374 277	Poste de rechloration	25 447	19 306	210 874
	Conso de chlore (kg)	199.6		18		149.7
	Javel (kg)				78	
2020	Production (m ³)	385 794	Poste de rechloration	156 755	22 175	281 118
	Conso de chlore (kg)	199.6	14	18		199,6
	Javel (kg)					
2021	Production (m³)	391 886	Poste de rechloration	12 299	26 736	292 605
	Conso de chlore (kg)	199.6		10	1	199,6
	Javel (L)			40	40	

Un suivi régulier des traitement est effectué :

- contrôle bi-hebdomadaire
- adaptation des fréquences de contrôle en fonction de la météo (forte pluie, orage...).

V. INDICATEURS FINANCIERS

1 - Fixation des tarifs en vigueur pour l'année 2021

L'assemblée délibérante vote en décembre de l'année N-1 les tarifs applicables pour l'année N. Pour l'année 2021 les tarifs sont les suivants :

		Tarif général	Commune de Lestelle Betharram	Commune de Ferrières	Commune d'Arbéost
Délibération du 22/11/2021	Part Fixe	70€ HT/an soit 35€HT/semestre	62€ HT/an soit 31€HT/semestre	62€ HT/an soit 31€HT/semestre	62€ HT/an soit 31€HT/semestre
	Part variable	1,25€ HT/m3	1,14€ HT/m3	1,03€ HT/m3	1,08€ HT/m3 (Etable et Fromagerie : 0,80€ HT/m3)

Le service est assujetti à la TVA.

2 - Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (40 % de l'année N-1).

➤ *Redevance de pollution domestique par commune :*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en euros par m3, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

L'assiette de la redevance est constituée par les volumes d'eau potable facturés aux abonnés domestiques. On y ajoute ceux facturés aux abonnés non domestiques, s'ils ne sont pas directement redevables de l'Agence de l'Eau au titre de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique. Peuvent s'y ajouter aussi les volumes d'eau ne provenant pas de la distribution publique s'ils sont soumis à redevance communale d'assainissement tels que les puits privés munis de dispositifs de comptage. L'annexe 2 de la circulaire n°6/DE du 15 février 2008 récapitule les dispositions applicables selon l'activité de l'abonné et/ou la nature du branchement au réseau d'eau potable.

Pour l'année 2021 cette redevance est constante et donc identique à la valeur de 2019 soit 0.33€ HT/m³ et elle est la même pour toutes les communes du service.

3 - Le prix de l'eau

1.1. Evolution du tarif de l'eau

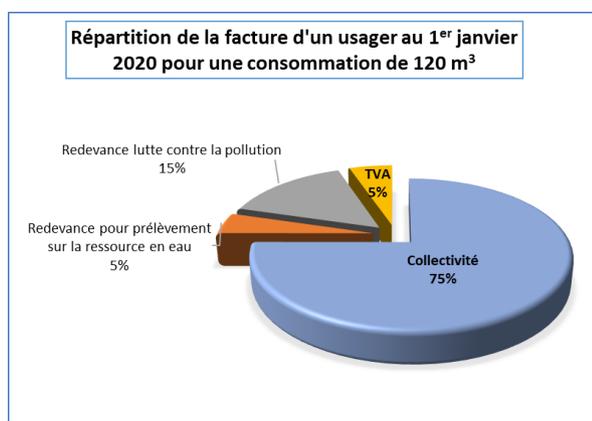
Désignation	1 ^{er} janv. 2017	1 ^{er} janv. 2018	1 ^{er} janv. 2019	1 ^{er} janv. 2020	1 ^{er} janv. 2021	1 ^{er} janv. 2022	Variation 2022/2021	
	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	
	NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN	
Part de l'exploitant								
Part fixe (€ HT/an)								
Part proportionnelle (€ HT/m ³)								
Part de la collectivité								
Part fixe (€ HT/an)	73	73	70	70	70	70	0	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,05	1,05	1,05	1,05	1,05	1,25	18%	
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0.10	0.10	0,10	0,10	0,10	0,10	0
	Redevance lutte contre la pollution (€/m ³)	0.32	0.33	0,33	0,33	0,33	0,33	0
	TVA (%)	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	

1.2. Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janv. 2017	1 ^{er} janv. 2018	1 ^{er} janv. 2019	1 ^{er} janv. 2020	1 ^{er} janv. 2021	1 ^{er} janv. 2022	Variation 2022/2021	
	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	
	(€ HT)	€	%					
Collectivité	199	199	196	196	196	220	24	12,2
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12.6	12	12	12	12	12	0	0
Redevance lutte contre la pollution	38.4	39.6	39,6	39,6	39,6	39,6	0	0
TVA	13.75	13.783	13,63	13,63	13,63	14,94	1,31	9,6
Total (€ TTC)	264.38	264.38	261,23	261,23	261,23	286,54	25,31	9,7

Prix théorique TTC du m³ pour un usager consommant 120 m³ en 2021 : 2.18 €/m³

Répartition au 1^{er} janvier 2021 :



En Annexe 5, est joint un exemple type de facture pour une consommation moyenne de 120 m³ avec le détail du prix de l'eau applicable pour l'exercice 2021.

Comparatif 2021 de la tarification EAU POTABLE des collectivités de la région

Tarifs de l'eau potable, applicables en 2020 (au 01/04/2020), hors redevances de l'agence de l'Eau Adour Garonne

Collectivités	Parts fixes et variables						TOTAL AEP				Principales caractéristiques (2021)			
	Abon. Collec.	Abon. Déléгат.	Total Abon. annuel	Conso Collec.	Conco 0-60 Déléгат.	Conso > 60 m ³ Déléгат.	Total HT 60 m ³	Total HT 120 m ³	€ HT/m ³ (120 m ³)	€ TTC/m ³ (120 m ³)	Linéaire réseau en Km ⁽²⁾	Taux de renouv. 2015-2019	Nombre abonnés	Population desservie
SMNEP région de Jurançon	0,00	25,04	25,04	0,6900	0,2641	0,4711	82,29	151,95	1,27	1,34	827	1,08%	32 477	70 750
SiAEp 3 Cantons d'Artix	37,00	26,64	63,64	0,9650	0,5837	0,5837	156,56	249,48	2,08	2,19	505	0,92%	6 770	14 000
Ville de Pau	21,00		21,00	1,1500			90,00	159,00	1,33	1,40	320	1,30%	16 179	77 130
SIAEP région de Lescar	0,00	29,78	29,78	0,6275	0,6305	0,6305	105,26	180,74	1,51	1,59	198	0,81% ⁽¹⁾	6 822	16 033 ⁽¹⁾
Syndicat Mixte Gave et Baïse ⁽³⁾	26,00	39,64	65,64	1,4400	0,4036	0,4870	176,25	291,87	2,43	2,57	916	1,01%	14 563	30 000 ⁽¹⁾
CdC Pays de Nay	70,00		70,00	1,0500			133,00	196,00	1,63	1,72	567	1,01%	12 564	28 500
SEABéarn-Bigorre	29,30	45,32	74,62	0,3200	0,9500	0,9500	150,82	227,02	1,89	2,00	1 090	0,81%	15 369	32 000
SIAEP Luy - Gabas - Lées Secteur Luy Gabas ⁽⁴⁾	30,98	24,97	55,95	0,6631	0,7753	0,7753	142,25	228,56	1,90	2,01	1 096	1,17%	15 082	33 705
SIAEP Luy - Gabas - Secteur Garlin ⁽⁴⁾	20,85	35,10	55,95	0,5131	0,9211	0,9211								

(1) : caractéristique non modifiée ou non réactualisée par rapport à l'année précédente,

(2) : linéaire de réseaux hors branchements.

(3) : "conso 0-60 délégataire" basée sur la moyenne pondérée des tarifs contractuels pour les tranches 0-25 m³ et 26-500 m³.

(4) : tarification moyenne appliquée sur le territoire de "Luy et Gabas" d'une part, et de "Garlin" d'autre part.

4 - Budget du Service 2021

Le budget ci-dessous correspond au budget prévisionnel (B.P.) voté le 04 avril 2021 :

SECTION D'EXPLOITATION							
Chap.	Dépenses (€)			Chap.	Recettes (€)		
11	Charges à caractère général	989 800		70	Autres produits de gestion courante	3 329 250	
12	Charges de personnel	523 250		75	Autres produits	1 110	
65	Autres charges de gestion courante	46 000		13	Atténuation de charges	3 000	
14	Atténuation de produits	647 000		Total des recettes de gestion des services		3 333 360	
Total des dépenses de gestion des services		2 206 050		Total des recettes réelles d'exploitation		3 333 360	
66	Charges financières	78 000		42	Opération d'ordre de transfert entre section	96 980	
67	Charges exceptionnelles	12 000		Total des recettes d'ordre d'exploitation		96 980	
22	Dépenses imprévues	50 200		TOTAL		3 431 340	
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 346 300		Résultat reporté ou anticipé		1 282 260	
23	Virement à la section d'investissement	1 696 333		TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 713 600	
42	Opération d'ordre de transfert entre section	670 925					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 367 250					
TOTAL		4 713 600					
Résultat reporté ou anticipé		-					
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 713 600					

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Chap.	Dépenses (€)			Chap.	Recettes (€)		
23	Opérations d'équipements	5 473 222		13	Subventions d'investissement reçues	1 267 338	
Total des dépenses d'équipement		5 552 222		16	Emprunts et dettes assimilés	1 025 000	
16	Emprunts et dettes assimilés	255 300		Total des recettes d'équipement		2 292 338	
20	Dépenses imprévues	15 356		1068	Réserves	827 193	
20	Immobilisations incorporelles	5 000		Total des recettes financières		827 193	
21	Immobilisations corporelles	74 000		Total des recettes réelles d'investissement		3 119 531	
Total des dépenses financières et op compte tiers		477 250		21	Virement de la section de fonctionnement	1 696 333	
Total des dépenses réelles d'investissement		6 029 472		40	Opérations d'ordre de transfert entre section	670 925	
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	96 980		41	Opérations patrimoniales	214 424	
41	Opérations patrimoniales	214 424		Total des recettes d'ordre d'investissement		2 581 682	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		311 404		TOTAL		5 701 213	
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		-		Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		639 377	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 340 590		TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		6 340 590	

▪ Recettes de la collectivité

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des recettes d'exploitation de la collectivité suite au passage en régie du service eau potable au 1^{er} janvier 2016 :

Recettes de vente d'eau € HT	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de vente d'eau domestiques	2 241 568	2 224 896	2 246 692	2 293 657	2 357 670	2 423 532
dont abonnements	857 097	925 642	887 677	892 565	911 387	915 620
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-21 386					
Total vente d'eau € HT	2 220 182	2 224 896	2 246 692	2 293 657	2 357 670	2 423 532
Autres recettes						
Autres prestations aux abonnés	26 143	32 551	38 379	34 120	30 667	30 437
Recettes de raccordement	130 158	154 255	151 132	111 083	137 615	216 075
Total recettes € HT	2 376 483	2 411 702	2 436 203	2 438 860	2 525 952	2 670 044

5 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette pour l'année 2021 :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2021 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
4 404 627 €	3 494 543 €	401 115 €	78 115 €	323 000 €

La durée d'extinction de la dette de la collectivité peut être calculée.

Cet indicateur représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

Durée d'extinction de la dette (années) = encours de la dette contractée par la collectivité pour financer le service eau potable / épargne brute annuelle. :

Données arrêtées au 31 décembre 2021	
Encours de la dette contractée	3 494 543 €
<i>Recettes réelles de fonctionnement = 3 737 800 € HT</i>	
<i>Dépenses réelles de fonctionnement = 2 307 000 € HT</i>	
Épargne brute annuelle	1 430 000 € HT
Durée d'extinction de la dette	2,4 ans

Pour l'exercice 2021, on obtient un très bon ratio d'extinction de la dette, en effet il est inférieur à 8 ans. En d'autres termes, si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité de financement brute au remboursement du stock de dette, il lui faudrait un peu moins de 3,6 ans pour se désendetter.

6 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2021 s'élèvent à **532 182.15 €**.

Quant aux reprises de subventions, elles s'élèvent, pour l'année 2021 à **85 192.33 €**.

7 - Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes

Cet indicateur du taux d'impayés traduit l'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues dans un souci de pérennité économique du service.

Le montant des impayés en **2020** s'élève à **224 173.27€ TTC** (redevances eau et assainissement confondues). Ce montant englobe les listes admissions en non valeur et les créances éteintes que la collectivité n'a pas acté. Environ **25 000 € TTC** ont été mandatés en non valeur et créances éteintes depuis 2016.

Dans le courant de l'année 2021, le trésorier a proposé des listes de dossiers mais qui n'ont ni été admises en non-valeur (possibilité de recouvrement) ou ni admises en créances éteintes (dettes irrécouvrables) suite à des surendettements, liquidations judiciaires ou après toutes les poursuites infructueuses. Le tableau, ci-dessous, retranscrit les montants que la collectivité a acté pour les années 2017, 2018 et 2019 :

	Admission en Non-Valeur	Créances Eteintes
Année 2017	1 255.70 €	2 159.78 €
Année 2018	-	3 295.63 €
Année 2019	-	3 077.10 €
Année 2020	-	-
Année 2021	5 069,41 €	505,17 €

8 - Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fond de solidarité, notamment au fond de solidarité logement géré par les conseils départementaux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (€HT/m³) = (montants des abandons de créance + montants des versements à un fond de solidarité) / (volume consommé comptabilisé domestique + non domestique)

- 2021 : 12 demandes ont été déposées et 2 ont été refusées. Le Département a versé, au titre du FSL, un montant global de 2 966 €.

VI. BILAN RELATION CLIENTELE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay a la compétence Eau et Assainissement.

La relation clientèle, avec un service public de proximité, a donc été gérée en direct.

Cette gestion prend en compte :

- La relation clientèle au quotidien avec les prises d'abonnement et les résiliations ainsi que les demandes de mensualisations,
- La programmation des interventions clientèles,
- La mise à jour des tournées de relève,
- La gestion des anomalies de relève avec envoi des courriers de surconsommation,
- La facturation, résiliations tous les mois, trimestrialisés, facture estimative en avril et facture réelle en novembre.

La tableau ci-dessous, dresse un bilan de la gestion clientèle arrêté au 31 décembre 2021.

INTERVENTIONS CLIENTELES	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Campagne renouvellement compteur			511	710	554
Casse branchement	-	2	3	2	2
Changement de compteur	576	903	365	288	222
Changement Niche	6	7	-	1	1
Changement robinet avant compteur	28	15	8	3	1
Compteur bloqué	21	22	14	17	2
Compteur cassé			3	-	
Demandes diverses	-	37	30	62	3
Déplacement compteur	2	12	29	36	44
Dépose du compteur	-	3	9	6	10
Dysfonctionnement tête	-	81	17		-
Eau mauvais gout/sale	24	23	28	39	6
Fermeture branchement + relève du compteur	468	348	323	218	195
Fuite après compteur	-	43	66	80	87
Fuite avant compteur	9	146	95	97	134
Fuite avant et après compteur	186	11	8	3	24
Fuite joint après compteur	-	4	8	3	-
Fuite réseau	-	4	6	5	4
Fuite robinet	5	15	8	5	2
Fuite sans précision de localisation	18	20	17	9	2
Manque de pression/manque d'eau	72	45	91	65	54
Mise en conformité	-	12	47	135	127
Niche pleine d'eau	49	52	46	50	4
Ouverture branchement + relève du compteur	329	295	265	256	187
Relève index	528	396	238	199	163
Reparamétrage Compteur	93	5	-	-	-
Robinet défectueux	-	8	86	12	5
Vérification branchement/compteur	231	129	129	66	45
Vérification compteur/tête	-	82	37	2	1
Vérification déconnexion puit	-	2	-	1	-
Vérification présence dysconnecteur	-	6	5		-
Vérification réparation fuite	15	9	4	2	8
TOTAL	2 660	2 737	2 496	2 372	1 887

1 - Bilan des demandes de dégrèvement et des volumes dégrévés

En eau potable :

	Nombre de demandes	Volumes en m3
Année 2017	60	17 395
Année 2018	90	36 975
Année 2019	107	47 787
Année 2020	154	52 006
Année 2021	177	33 020

2 - Bilan sur les modalités de paiement (mensu et prvt) et les trimestrialisés

Au 31 décembre 2021, le nombre de mensualisés atteint 6984 contre 6549 en 2020, 6 028 en 2019, 5 541 en 2018, 4 743 en 2017 et 3 930 en 2016.

Le nombre de trimestrialisés est de 82 (compteurs relevés et facturés au trimestre).

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la facturation :

FACTURATION PRODUITE	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Rôles émis	96	85	78	86	75
Factures estimatives sur l'année	6 683	6 193	6 305	5 883	5 655
Factures réelles sur l'année	11 205	11 836	12 021	12 367	12 352
Factures fin de contrat	734	832	926	807	885
Factures de dégrèvement	84	163	155	193	105
Factures réelles rectifiées	156	95	27	-	-
Nombre d'usagers mensualisés	4 743	5 541	6 028	6 549	6 984
Nombre d'usagers prélevés à échéance	1 477	1 684	1 614	1 783	1 815
Factures trimestriel	296	419	419	323	324

VII. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'EAU

1 - Travaux 2021

L'inventaire des travaux réalisés (en cours, achevés ou démarrés) au cours de l'exercice 2021, sur le réseau d'eau potable et sur les différents ouvrages, est établi en Annexe 7 du présent rapport.

2 - Amélioration du fonctionnement & entretien du réseau et des ouvrages

La liste des opérations d'entretien effectuées sur le réseau d'eau potable et sur les ouvrages, au cours de l'année 2021 est présentée en annexe 8 du présent rapport.

VIII. SYNTHÈSE

	Unité	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes SEAPaN (Hors Arbéost, Ferrières et Lestelle village)						
Volumes produits	m ³	324 324	378 553	352 758	619 953	632 032
Volumes importés		1 407 364	1 367 957	1 415 112	1 243 823	1 212 040
Volumes exportés		-	-	-		-
Volumes total mis en distribution		1 731 688	1 746 510	1 767 870	1 863 776	1 843 102
Volumes total vendus aux abonnés		1 254 780	1 281 222	1 300 080	1 404 509	1 377 392
Rendements SEAPaN						
Rendement primaire	%	72,20	75,99	76,24	75,36	75,36
Rendement grenelle		76,00	79,20	79,41	78,36	78,36
Rendement global du réseau de distribution		76,00	79,20	79,40	78,36	77,76
Abonnés/Branchements						
Nombre abonnés		12 449	12 478	12 884	12 928	13 203
Conso moy/abonnés		97	103	102	104	102
Branchements		11 838	12 704	12 916	12 999	13 378
Conso/brcht < 150 m ³	m ³ /brcht	64	63	74	73	73
Conso/brcht > 150 m ³		406	410	404	400	427
Indices						
Indice linéaire des volumes non comptés	(m ³ /km/j) /année	2,30	1,84	1,80	2,23	2,27
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	m ³ /abonnés/j	2,00	1,57	1,76	1,96	2
Indice de pertes par abonnés (IPA)		0,09	0,07	0,07	0,09	0,085
Indice linéaire de consommation en réseau (ILC)	m ³ /km/j	6,38	6,64	6,82	7,11	7
Taux d'occurrence global des interruptions de service non programmées	nbre/milliers d'abonnés	8,90	7,60	7,70	7,70	7,70
Recettes/Prix/Dépenses						
Recette de la collectivité	€	2 224 896 (vente eau) + 186 806 (autres recettes)	2 246 692 (vente eau)	2 293 657	2 357 670	2 423 532
Recette de l'exploitant						
Prix TTC du m ³ pour un usager consommant 120 m ³	€/m ³	2,2	2,20	2,18	2,18	2,18
Travaux						
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice	km	5.13	5.25	5,567	4,129	4,254
Linéaire réseau		567	586	563,66	562	558
Branchements	/	208	165	160	120	98
Coût total travaux	€ HT	687 000	1 257 000	994 381	862 179	911 036

IX. OBJECTIFS DU SERVICE POUR L'ANNEE 2021

Il s'agit des objectifs mis en œuvre par le service pour améliorer le fonctionnement du système d'eau potable. Les objectifs pour l'année 2021 se déclinent de la façon suivante :

1 - Travaux et contrôles

⇒ **SÉCURISATION :**

- Réservoirs à réhabiliter : Ville de Nay (2021), Coarraze BS (2021) et Sarramayou (2022).

⇒ **RENOUVELLEMENT :**

- 6 kilomètres de réseau vont être renouvelés, soit 1 % du linéaire total
- 200 branchements seront renouvelés, soit environ 1.7 % du nombre de branchements total en fonction des priorités définies par la gestion patrimoniale.

⇒ **COMPTEURS et TELE-RELÈVE :**

- Renouvellement de 4 000 compteurs sur les 4 prochains exercices (2021 à 2023)

2 - Études et prospectives

- ⇒ Actualisation du schéma directeur d'eau potable avec révision de la gestion patrimoniale. Mise en place du PGSSSE (plan de gestion de la sécurité et de la surveillance de l'eau).

3 - Fonctionnement du service

- ⇒ **Communication/Echange :** Mise en place du module I-Client

X. ANNEXES

Annexe 1 : Répartition des interruptions d'eau non programmées par commune

DATE	CATEGORIE	COMMUNE	ADRESSE
15/01/2021	Reparation fuite avec terrassement	Coarraze	rue du dr calmette
20/01/2021	Reparation fuite avec terrassement	Coarraze	rue de la resistance
22/01/2021	Reparation fuite avec terrassement	Haut-de-Bosdarros	
28/01/2021	Reparation fuite avec terrassement	Bruges	quart horgues
30/01/2021	Reparation fuite avec terrassement	Coarraze	HLM
04/02/2021	Reparation fuite avec terrassement	Mifaget	ROUTE DE LOUVIE
05/02/2021	Reparation fuite avec terrassement	Mifaget	ROUTE DE LOUVIE
06/02/2021	Reparation fuite avec terrassement	Mifaget	ROUTE DE LOUVIE
09/02/2021	Reparation fuite avec terrassement	Arros-de-Nay	route d oloron
10/02/2021	Reparation fuite avec terrassement	Bénéjacq	rue du tourmalet
11/02/2021	Reparation fuite avec terrassement	Bénéjacq	rue des mimosas
13/02/2021	Reparation fuite avec terrassement	Bénéjacq	rue des mimosas
15/02/2021	Reparation fuite avec terrassement	Capbis	œil du beez
18/02/2021	Reparation fuite avec terrassement	Bénéjacq	rue pasteur
22/02/2021	Reparation fuite avec terrassement	Asson	route de nay
25/02/2021	Reparation fuite avec terrassement	Asson	quat capbern
26/02/2021	Reparation fuite avec terrassement	Arros-de-Nay	av du château
26/02/2021	Reparation fuite avec terrassement	Arbéost	quart lasserres
04/04/2021	Reparation fuite avec terrassement	Nay	Chemin montoulieu
20/04/2021	Reparation fuite avec terrassement	Ferrières	RD aygues
08/03/2021	Reparation fuite avec terrassement	Haut-de-Bosdarros	Quart plaa
08/03/2021	Reparation fuite avec terrassement	Bordères	rue traversiere
09/03/2021	Reparation fuite avec terrassement	Bordères	rue du moulin
09/03/2021	Reparation fuite avec terrassement	Bordères	lot du moulin
10/03/2021	Reparation fuite avec terrassement	Coarraze	chemin des serres
11/03/2021	Reparation fuite avec terrassement	Haut-de-Bosdarros	route de lys
12/03/2021	Reparation casse par un tiers	Boeil-Bezing	rue du pic du midi
17/03/2021	Reparation fuite avec terrassement	Boeil-Bezing	rue du pic du midi
22/03/2021	Reparation fuite avec terrassement	Bruges	chemin des forges
23/03/2021	Reparation fuite avec terrassement	Bordes	rue de l égalité
23/03/2021	Reparation fuite avec terrassement	Asson	quart bengues
31/03/2021	Reparation fuite avec terrassement	Boeil-Bezing	rue henri 4
22/04/2021	Reparation casse par un tiers	Lestelle-Bétharram	croix des hauteurs
26/04/2021	Reparation fuite avec terrassement	Asson	res capbern
27/04/2021	Reparation fuite avec terrassement	Asson	res capbern
27/04/2021	Reparation fuite avec terrassement	Asson	chemin artigaret
28/04/2021	Reparation fuite avec terrassement	Arthez-d'Asson	quart serres marine
30/04/2021	Reparation fuite avec terrassement	Lagos	
04/05/2021	Reparation fuite avec terrassement	Asson	chemin artigaret
04/05/2021	Reparation casse par un tiers	Mifaget	route de louvie
04/05/2021	Reparation fuite avec terrassement	Ferrières	tunnel
05/05/2021	Reparation fuite avec terrassement	Bénéjacq	rue henri 4
07/05/2021	Reparation fuite avec terrassement	Coarraze	chemin escudé
18/19/20/21/	Reparation fuite avec terrassement	Arthez-d'Asson	cot de tsné
14/06/2021	Reparation fuite avec terrassement	Arthez-d'Asson	Quart serre marine
23/06/2021	Reparation fuite avec terrassement	Arthez-d'Asson	village
23/06/2021	Reparation fuite avec terrassement	Bordes	rue capsus
08/07/2021	Reparation fuite avec terrassement	Mirepeix	route de lourdes
12/07/2021	Reparation fuite avec terrassement	Bruges	rue maubecq
15/07/2021	Reparation fuite avec terrassement	Beuste	
16/07/2021	Reparation fuite avec terrassement	Mirepeix	route de lourdes
19/07/2021	Reparation fuite avec terrassement	Arthez-d'Asson	village
19/07/2021	Reparation fuite avec terrassement	Coarraze	rue duhourcau
20/07/2021	Reparation fuite avec terrassement	Haut-de-Bosdarros	antenne bourdaa
21/07/2021	Reparation fuite avec terrassement	Bruges	rue des ecoles
09/08/2021	Reparation fuite avec terrassement	Arthez-d'Asson	Quart serre marine
16/08/2021	Reparation fuite avec terrassement	Coarraze	Route St vincent
31/08/2021	Reparation fuite avec terrassement	Bruges	Quart boila
02/09/2021	Reparation fuite avec terrassement	Saint-Abit	rue du gave
15/09/2021	Reparation fuite avec terrassement	Haut-de-Bosdarros	antenne bourdaa
15/09/2021	Reparation fuite avec terrassement	Nay	rue des coteaux
21/09/2021	Reparation fuite avec terrassement	Asson	quart labat
30/09/2021	Reparation fuite avec terrassement	Beuste	rue du moulin
08/10/2021	Reparation fuite avec terrassement	MIREPEIX	4 RTE DE PAU
11/10/2021	Reparation fuite avec terrassement	ARROS DE NAY	RTE D OLORON
24/10/2021	Reparation fuite avec terrassement	MIREPEIX	IMP BELLEVUE
21/10/2021	Reparation fuite avec terrassement	Coarraze	RTE DU SARGALIOUSS
01/11/2021	Reparation fuite avec terrassement	bruges	rte de mifaget
15/11/2021	Reparation fuite avec terrassement	Asson	CHEMIN ARRIUSSOULENS
17/11/2021	Reparation fuite avec terrassement	MONTAUT/STVINCENT	CHEMIN BAZICAN
22/11/2021	Reparation fuite avec terrassement	BOIEL BEZING	1 RUE DES 3FERMES
24/11/2021	Reparation fuite avec terrassement	Asson	CHEMIN BABURET
26/11/2021	Reparation fuite avec terrassement	Asson	RTE DU ZOO
30/11/2021	Reparation fuite avec terrassement	MONTAUT	CHGEMIN CANTOU
13/12/2021	Reparation fuite avec terrassement	BENEJACQ	RUE VIGNEMALE
14/12/2021	Reparation fuite avec terrassement	ANGAIS	RUE DES PYRENEES

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 48 analyses bactériologiques et 98 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau qui alimente le réseau de la PLAINE de NAY provient des sources karstiques AYGUE BLANQUE (commune de Louvie Soubiron) et AYGUE NEGRE (commune d'Assou) captées dans la vallée de l'Ouzom, elles sont rendues potables par un traitement simple de désinfection, de la prise d'eau dans la rivière OUZOM à Arbez d'Assou, elle est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection, de la source LOUSTAU captée sur la commune de Montaut, elle subit un traitement simple de désinfection, d'un puits en nappe phréatique situé à proximité du Gave de Pau, sur la commune de Lestelle Bétharram, l'eau subit un traitement simple de désinfection. Les installations de production des Aygues et de l'Ouzom sont exploitées par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Celles de la Mouscie et le réseau de distribution sont exploités par la communauté de communes du Pays de Nay.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 4,59 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 12,94 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,05 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>
ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd64-delegation@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 43 analyses bactériologiques et 86 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau qui alimente le réseau de Nay-Ouest provient, d'une part, des sources karstiques AYGUE BLANQUE (commune de Louvie Soubiron) et AYGUE NEGRE (commune d'Asson), ces eaux sont rendues potables par un traitement simple de désinfection et d'autre part, de la rivière OUZOM à Artbez d'Asson, l'eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection. L'ensemble des installations de production d'eau est exploité par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Le réseau de distribution est exploité par la communauté de communes du Pays de Nay.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 2,97 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 11,93 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,03 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.enupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
 Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd64-delegation@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 analyses bactériologiques et 46 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau qui alimente le réseau de Bordes Angais provient de 3 forages réalisés à Baudreix en nappe alluviale. L'eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection. Les installations de production sont exploitées par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Le réseau de distribution est exploité par la communauté de communes du Pays de Nay.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 3,51 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 14,42 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,07 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
 Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : nrs-dd64-delegation@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 8 analyses bactériologiques et 8 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau qui alimente la commune de Lestelle Bétharram provient d'un puits en nappe phréatique situé à proximité du Gave de Pau, sur la commune. L'eau est distribuée après avoir subi un traitement simple de désinfection.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 6,33 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 15,50 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,09 mg/l.

Pesticides

Seuls paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tryauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
 Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd64-delegation@ars.sante.fr



Conclusion sanitaire

2021

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.
La présence de bactéries d'origine environnementale sans risque sanitaire nécessite une surveillance et un entretien accru des installations.
La procédure d'autorisation du (ou des) captage(s) alimentant la commune doit être mise en œuvre et finalisée pour assurer la protection de la ressource et la sécurisation des installations de production et de distribution de l'eau.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Captage(s) non autorisé(s) au titre du Code de la Santé Publique

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Nombre de contrôles : 4
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 2,1 mg/L
Concentration maximale : 2,1 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Paramètres non mesurés sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau dure.

Concentration moyenne : 22,2 °f
Concentration maximale : 22,2 °f

Conclusion sanitaire

2021

Eau ponctuellement non conforme aux limites de qualité règlementaires, la bactériologie doit être surveillée.

La procédure d'autorisation du (ou des) captage(s) alimentant la commune doit être mise en œuvre et finalisée pour assurer la protection de la ressource et la sécurisation des installations de production et de distribution de l'eau.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine. Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Captage(s) non autorisé(s) au titre du Code de la Santé Publique

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Eau présentant une non conformité bactériologique ponctuelle.

Nombre de contrôles : 4
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 1

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 3,9 mg/L
Concentration maximale : 3,9 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Paramètres non mesurés sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Eau dure.

Concentration moyenne : 21,8 °f
Concentration maximale : 21,8 °f

Conclusion sanitaire

2021

Eau de bonne qualité.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine. Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Procédure terminée

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. **Eau de bonne qualité bactériologique.**

Nombre de contrôles : 6
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. **Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

Concentration moyenne : 1,6 mg/L
Concentration maximale : 1,8 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. **Paramètres non mesurés sur la période.**

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. **Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.**

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). **Eau douce.**

Concentration moyenne : 12 °f
Concentration maximale : 12 °f

Conclusion sanitaire

2021

Eau de bonne qualité.
Des actions doivent être mises en place par l'exploitant afin de garantir la qualité de l'eau desservie (traitement, dilution, protection de la ressource...).

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Captage(s) non autorisé(s) au titre du Code de la Santé Publique

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. **Eau de bonne qualité bactériologique.**

Nombre de contrôles : 4
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. **Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

Concentration moyenne : 0,8 mg/L
Concentration maximale : 0,8 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. **Pas de dépassement de la norme sur la période.**

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0.1 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. **La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.**

Concentration moyenne : 6 µg/L
Concentration maximale : 6 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). **Eau dure.**

Concentration moyenne : 16 °f
Concentration maximale : 16 °f

Conclusion sanitaire

2021

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.
La présence de bactéries d'origine environnementale sans risque sanitaire nécessite une surveillance et un entretien accrus des installations.
Des actions doivent être mises en place par l'exploitant afin de garantir la qualité de l'eau desservie (traitement, dilution, protection de la ressource...).

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Captage(s) non autorisé(s) au titre du Code de la Santé Publique

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Nombre de contrôles : 4
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 0,6 mg/L
Concentration maximale : 0,6 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Paramètres non mesurés sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau très dure.

Concentration moyenne : 31,3 °f
Concentration maximale : 31,3 °f

Annexe 3 : Facture de 120 m³

Référence à
rappeler

Occupant :
N° du contrat :
Clé de sécurité :

Adresse du
lieu desservi :

CCPN - Service Eau et Assainissement
PAE Monplaisir - 64800 BENEJACQ
Tél : 05.59.61.11.82
SIRET : 24640175600126

Destinataire de la facture

Service Client :
Lundi au Vendredi de 8h30 - 12h00 et
de 13h30 - 17h00
Service Astreinte : 05.59.61.11.82 (Tapez 2)
le soir après 17h00 - Week-end et jours
Fériés.
Mail : accueil.seapan@paysdenay.fr
<https://portailabonnes.paysdenay.fr>

Facture réelle n° 2021-EA-00-21205 du 12/10/2021

Eau

Période de consommation du 28/08/2020 au 31/08/2021

Abonnement du 01/01/2021 au 31/12/2021

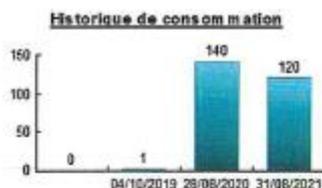
Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00156 €

	Montants
Abonnement	73,86
Consommation	187,37

Total de la facture	261,23
Prélèvements et avances à déduire	-260,00

Somme prélevée le 15/11/2021 **1,23 €**



Emetteur : EAU CC PAYS DE NAY

Exercice : 2021/0

N° facture : 21205 8

Montant : **1,23 €**

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 15/11/2021

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM :

BIC :

IBAN :

Prélèvements

15/11/2021 1,23

Echéancier

10/01/2022	20,00	10/02/2022	20,00
10/03/2022	20,00	10/04/2022	20,00
10/05/2022	20,00	10/06/2022	20,00
10/07/2022	20,00	10/08/2022	20,00
10/09/2022	20,00	10/10/2022	20,00



CECI EST UN TALON DE PRELEVEMENT

NE PAS REGLER

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
100095	J167A393197	015mm	31/06/2021	R	337			457	120

Consommation totale 120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Tarif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau				208,00	11,45	219,45	
Abonnement Eau	2021	1 x 181 j	181 jours	35,0000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Abonnement Eau	2021	1 x 184 j	184 jours	35,0000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Redevance EAU	2021	120 m3	1,05000	126,00	6,93 (5,50%)	132,93	
Redevance Préservation ressources	2021	120 m3	0,10000	12,00	0,66 (5,50%)	12,66	
Organismes publics				39,60	2,18	41,78	
Redevance Pollution	2021	120 m3	0,33000	39,60	2,18 (5,50%)	41,78	
Total de votre facture				247,60	13,63	261,23	
Prélèvements et avances à déduire				-246,43	-13,57	-260,00	
Montant total à payer				1,17	0,06	1,23	

Commentaires

Tire exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, R.2342-4, R.3342-6-1 et R.4361-4 du code général des collectivités territoriales par Mr PETCHOT-BACQUE, Président de la CCPN.

MODS DE PAIEMENT

- En Prélèvement automatique à échéance ou Mensuel (pour régler les factures suivantes) : remplir le formulaire correspondant disponible au bureau du Service Eau et Assainissement ou le télécharger sur le site Internet www.seapan.fr.

- Par Internet : contactez-vous sur le site www.seapan.fr ou www.payfp.gouv.fr en renseignant les références suivantes :

Identifiant Collectivité : 000205

Référence : 2021-EA-00-21205

- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : dater et signer le TIP dont le cadre prévu à cet effet. Ne modifier jamais le montant du TIP. Si la mention « JOIGNEZ UN RB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RB, RP, RIG ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agglomé et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

- Par chèque bancaire ou postal : envoyer votre paiement au service d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifier jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agglomé. Ne joindre aucun autre document à votre règlement.

- Par Virement : sur le compte de la Trésorerie de Nay (FR57 3600 1006 2206 4960 0000 056784) / BOFEPNPPCCT. Préciser dans la zone « Objet/Libellé » : « Eau - CCPN » puis le n° de la facture indiquée au recto.

- En Numéraire (dans la limite de 300€) : se présenter au guichet de la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur, BP 41, 64800 NAY, muni de votre facture. Horaires d'ouverture au public : lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou une réclamation à formuler, adressez-vous au SEAPAN dont les coordonnées horaires d'ouverture figurent au recto.

- En cas de difficultés de paiement de cette facture, vous devez vous adresser dans les meilleurs délais à la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur, BP 41, 64800 NAY. Horaires d'ouverture au public : lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

VOIES DE RECOURS

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le Tribunal d'instance (ou de Tribunal de grande instance, au-delà de 3.000€).

Annexe 4 : Détail des interventions en astreinte

Détail des interventions en astreinte	Nombre d'intervention	Durée intervention (h)
Intervention clientèle chez abonné	42	44
Intervention sur réseau	25	70
Intervention sur ouvrages (réservoir, station,...)	13	20

Annexe 6 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages

Un programme de réhabilitation des ouvrages a été initié en 2018 avec le Cabinet Merlin comme maître d'œuvre afin de pouvoir lancer ce programme de travaux en 2020 pour une durée totale de 4 ans.

Cela correspond à un investissement global de 1 400 000 € HT pour 5 ouvrages principaux (Coarrazze Bas service, Sarramayou, Asson Capbern, Arros de Nay et Ville de Nay).

Ce programme de travaux est décalé sur l'exercice 2020-2021, pour des raisons budgétaires et de priorités sur d'autres travaux.

Le nettoyage des réservoirs de tête a été réalisé au mois de novembre 2021, ci-dessous le détail :

Communes	Catégorie	Désignation	Système	Nettoyage 2021
ARROS-de-NAY	partiteur	Réservoir partiteur Nay	25	mercredi 01/12 aprem
ANGAÏS	réservoir	Réservoir Angaïs	500	mardi 30/11 matin
ARROS-de-NAY	réservoir	Réservoir Arros-de-Nay	250 (2*250 mais une abandonnée)	J02/12 aprem 1 seule cuve
ARTHEZ d'Asson	réservoir	Réservoir Arthez d'Asson	150	mercredi 01/12 matin
ASSON	réservoir	Réservoir Asson Sarmayou	500 (2*250)	L29/11/2021 Apres midi x2cuves
HAUT-de-BOSDARROS	réservoir	Réservoir Coumes	150	J02/12 matin
MONTAUT	réservoir	Réservoir Montaut Sarusse	60	mardi 30/11 aprem

Annexe 5 : Travaux réalisés pendant l'exercice

Intitulé	Commune	Montant	Linéaire total	PE 40 ou 50	PVC 63	PVC 90	PVC 110	PVC 125	FONTE 150	PVC 160	FONTE 200	Nombre de branchement
Cours Pasteur	Nay	66 323	169			3	6			160		12
Rue du Pic du Midi	Mirepeix	99 850	296				6				290	8
Route du Soulor	Asson	4 875	175	175								3
Avenue Pic du Midi (Nord)	Lagos	112 027	675				135		540			13
Domaine Saint Georges	Montaut	21 050	160				160					3
Avenue Pic du Midi (Sud)	Lagos	105 031	347				32		315			14
RD 37	Baliros	60 981	280	80			200					7
Réservoir R11	Asson	16 395	250				250					1
route du Soulor (Calestreme)	Asson	10 035	130	130								1
RD 145	Lagos	53 177	240				240					15
Rue Lafourcade	Nay	39 940	130				130					15
Rue des Pins	Angaïs	79 965	320		125		195					16
Rue Mérillon	Bordes	7 877	15	15								3
RD 35	Bruges	17 655	21			15	6					1
Rue des Pyrénées et Bruyères	Bénéjacq	159 864	806	160		6	640					32
Rue des Mimosas	Bénéjacq	42 341	240		240							19
chemin Labassères	Arros de Nay	3 200	1 900									
Serres Marine	Arthez d'Asson	10 450	550									
TOTAL RENOUVELLEMENT		911 036	4 254	560	365	24	2 000	0	855	160	290	163
TOTAL ABANDON		13 650	2 450									

Annexe 7 : Lettre d'information aux usagers

2021-22 – ENGAGEMENT ET PROXIMITÉ

La Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN), va engager un nouveau cycle d'investissement d'eau et d'assainissement, dans le cadre de ses deux nouveaux Schémas Directeurs et un Plan de gestion de la sécurisation sanitaire des eaux (PGSSE). Ceux-ci viennent d'être achevés et vont s'appliquer sur la prochaine décennie.

Le service Eau Assainissement de la CCPN est en charge du fonctionnement des travaux et du suivi des projets. Il est votre contact quotidien pour vos demandes et suivis.

Les travaux d'eau et d'assainissement engagés sur la commune de Lagos depuis février 2021 se poursuivront sur 2022, la commune de Bordères sera concernée pour la suite de ces travaux sur 2023-2024.

Les travaux d'extension de la station d'épuration d'Asson (doublement de la capacité de traitement) et la réhabilitation des réseaux vont débuter cet hiver pour 1.5 millions d'euros.

Depuis 2016, la réappropriation des ouvrages d'eau en régie publique, l'accueil physique, les échanges téléphoniques et l'envoi de courriers ont permis une très bonne relation avec les usagers. Fort du retour d'une année et demi passée à gérer des dossiers particuliers à distance à cause de la pandémie, le service public de l'eau développe également les outils numériques pour les usagers. Ceux-ci vont ainsi bientôt disposer d'un nouveau mode d'échange personnalisé au moyen d'une application web « **portail abonnés** ».

Un service professionnel et de proximité, un service public de qualité égal pour tous, c'est l'engagement constant notre Communauté de communes. La mise en place, à partir de 2023, d'une convergence tarifaire, avec un prix unique de l'eau sur tout le territoire, est également dans les perspectives envisagées par les élus car l'unification des tarifs n'est pas encore réalisée pour quelques communes.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian PETCHOT-BACQUE
Président de la Communauté
de communes du Pays de Nay

Alain CAPERET
Vice-président
Eau / Assainissement

RAPPEL : Simplifiez-vous la vie !

Optez pour la mensualisation de vos factures d'eau.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la facturation est établie par la Communauté de communes du Pays de Nay. Les moyens de paiement par prélèvement à échéance ou mensualisation simplifient le suivi de votre budget. Les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement peuvent retourner un mandat de prélèvement à télécharger sur www.seapan.fr ou à retirer au service des eaux à Bénéjacq :

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Ou par courriel à : accueil.seapan@paysdenay.fr

Ou au **05 59 61 11 82** (tapez 2 pour accéder au service de l'eau et de l'assainissement de la CCPN).

Eau : Un nouveau service aux usagers : **portail abonnés**.

Afin de donner plus de souplesse dans la gestion des contrats d'eau, un nouveau service va être mis en œuvre cette fin d'année.

Après avoir créé son compte, l'utilisateur aura la possibilité d'interagir à distance pour :

- Souscrire ou résilier un abonnement,
- Consulter ses factures,
- Suivre ses consommations (cf. illustration ci-dessous),
- Transmettre son index de compteur,



Audit de vérification du réseau EU posé en 2015 dans le canal de la Grau à Nay

Lettre d'information aux usagers du service eau & assainissement.

2021

Eau potable

Schéma Directeur d'eau potable :

Une nouvelle décennie d'investissements est lancée.
Réhabilitation des réservoirs d'eau de Coarraze et Nay.
Réhabilitation des réservoirs de Coarraze Bas-service et Nay :
Les ouvrages de stockages d'eau de 1954 font peau neuve.

Assainissement

Assainissement collectif de Lagos :
Après la D212, les travaux avancent dans le centre-bourg
Schéma Directeur d'Assainissement :
Comme pour l'eau potable, la modernisation des réseaux se poursuit pour une maîtrise des coûts d'exploitation.

Votre service des eaux

Mensualisation de votre facture d'eau et d'assainissement.
Mise en place du service web « e-client » :
Pour gérer à distance votre contrat d'eau.

Eau : Vers une autonomie complète de la production d'eau potable.

1^{er} enjeu : le volet « Santé humaine et population – Eau potable » du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en liaison avec le PGSSE :

- Diversifier la qualité de l'eau distribuée,
- Mieux répartir les prélèvements,
- Sécuriser l'approvisionnement en eau.

2nd enjeu : le coût global du prix de l'eau distribuée sur le Pays de Nay :

Ces nouvelles ressources qui seraient injectées dans le réseau public d'eau potable permettront de réduire de 50% les achats d'eau au Syndicat Mixte du Nord Est de Pau, (syndicat producteur d'eau qui la revend aux distributeurs du Pays de Nay jusqu'au Gers). (- 30 cents/m3 pour une eau exploitée en régie publique permettant de faire des investissements sur les ouvrages publics).

Une commande politique de gestion de l'eau potable :

Dans la suite logique de la décision politique de rassembler toutes les collectivités du territoire depuis 2008 et se réapproprier la production et la distribution de l'eau en régie publique pour une maîtrise totale de son territoire, la CCPN a donc naturellement décidé d'appuyer fermement son autonomie en tant que **producteur d'eau**.

Pour sécuriser et diversifier la ressource en eau potable, il a été décidé de trouver de nouveaux points de production en amont (Ferrières et Bruges et Asson) et en aval (Pardies-Piétat) du bassin de distribution pour couvrir de façon autonome les besoins en eau du territoire.

Des études de prospection de la ressource en eau sont en cours dans la nappe alluviale du Gave de Pau à Pardies-Piétat et la captation de sources à Ferrières et Asson (parcelle de Bruges) est également étudiée. Des dossiers réglementaires seront déposés pour un usage de l'eau pour la consommation humaine. Ces études de travaux de forage et de conduite d'adduction seront lancées en cours d'année 2021 pour une mise à la distribution après autorisation préfectorale vers 2022-2023.

Assainissement à Lagos : Une mise en service projetée pour le 1^{er} janvier 2023

La création du réseau d'assainissement collectif des eaux usées et le renouvellement des conduites d'eau potable devraient débuter en janvier 2021 après une première série d'enquêtes de raccordement fin 2020 chez les Lagosiens concernés par le projet, pour une mise en service au 1^{er} janvier 2023.

Les nouveaux usagers du service d'assainissement collectif auront deux ans pour se raccorder sur le tabouret mis à disposition et faire contrôler leur habitation.

Deux années supplémentaires seront accordées aux cas les plus complexes ou les plus onéreux mais la redevance (part fixe (abonnement) et la part variable (au m3 d'eau consommés) du service d'assainissement seront perceptibles dès le 1^{er} janvier 2023.

La Participation Financière à l'Assainissement collectif (PFAC, ancienne PRE) est perceptible dès que le raccordement en partie privée est effectif et contrôlé par le service des eaux.

Un potentiel de 232 immeubles à desservir (nouveaux projets compris) pour 5,2 km de réseau et 2 postes de relevage. Quelques habitations resteront en assainissement autonome (hors zonage, ou trop éloignées et en contrebas du projet collectif).

BEÛSTE



7 zones de travaux à déployer en fonction du sens de circulation des véhicules et des accès aux chantiers (2 entreprises de travaux)

Assainissement : Doublement de la capacité de la station d'épuration d'Asson en 2021

Après trois opérations de réhabilitation déjà menées sur le réseau d'assainissement dès son intégration en 2013 dans le patrimoine de la Communauté de communes, et bientôt une quatrième à venir, le projet d'extension de la station d'épuration est lancé depuis août 2020.

Les travaux permettant de doubler sa capacité de traitement devraient débuter au printemps 2021 pour une mise en service en fin d'année.



Implantation des nouveaux ouvrages hydrauliques et de commande sur le site de la station d'épuration d'Asson

Les Schémas Directeurs d'eau et d'assainissement.

Après dix ans de suivi et d'application des deux derniers schémas directeurs d'eau et d'assainissement, leur renouvellement lancé en 2019 va pouvoir permettre à la CCPN de lancer une nouvelle décennie de projets d'investissement pour l'expansion et la modernisation des ouvrages d'eau et d'assainissement, toujours au meilleur coût pour les usagers des services.

Depuis bientôt 10 ans, la CCPN, a réorganisé et investi, aidée par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental, dans l'expansion, la modification des systèmes hydrauliques et la modernisation des ouvrages publics.

Ces investissements se poursuivront en insistant cette fois-ci sur la **gestion patrimoniale** permettant un entretien plus pertinent des ouvrages pour accélérer leur remplacement.



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :



<https://www.eau-grandsudouest.fr/>

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- **5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **61** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- **19** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- **6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30** démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1 millions de m³** ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- **2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- **83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : **165** entreprises de peinture ont été mises en conformité. **371 kg** de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Donnez votre avis !

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Donnez votre
avis sur

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

